



## SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Fahmy (Égypte).....	337
Discours de M. Chňoupek (Tchécoslovaquie).....	343
Discours de M. Khaddam (République arabe syrienne)...	347
Discours de M. Malecela (République-Unie de Tan- zanie) .....	351
Discours de M. Luke (Sierra Leone).....	356

**Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA**  
(Algérie).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. FAHMY (Égypte) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, c'est avec fierté et avec joie que je vous présente mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale, session considérée à coup sûr comme l'une des plus importantes de l'histoire des Nations Unies, du fait des questions cruciales inscrites à l'ordre du jour et de la période critique que traversent les pays et les peuples. Votre élection à la présidence est également un hommage rendu par les Nations Unies à votre patrie et à son grand chef, le président Houari Boumediène, qui s'est voué à la cause de tous les peuples épris de paix.

2. Je rends également hommage à l'œuvre remarquable accomplie par votre prédécesseur, notre grand ami M. Léopoldo Benites, qui a dirigé les délibérations de la précédente session et de la sixième session extraordinaire avec sagesse, perspicacité et objectivité.

3. Mes hommages vont aussi au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui pendant toute l'année écoulée n'a négligé aucun effort pour œuvrer en faveur des buts et principes des Nations Unies.

4. C'est avec grand plaisir que je souhaite la bienvenue aux pays amis qui viennent d'entrer dans notre organisation. L'admission du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau est incontestablement une victoire en faveur du droit de tous les peuples à décider de leur propre avenir, à assumer pleinement leurs responsabilités internationales et à jouer un rôle positif et constructif dans l'amélioration du monde.

5. Nous attendons avec impatience la déclaration d'indépendance des pays encore sous le joug du colonialisme qu'ils subissent depuis des siècles et qui sont ainsi privés de leur droit intrinsèque à participer effectivement aux décisions qui influent sur l'avenir de la

race humaine. Je songe notamment à la nécessité de l'accession à l'indépendance du Mozambique, conformément à l'Accord de Lusaka. Les mêmes droits doivent être reconnus au peuple de l'Angola qui lutte pour sa liberté.

6. Nous nous félicitons de l'esprit nouveau qui a amené le Gouvernement portugais à renoncer à sa politique périmée de colonialisme et à ouvrir un chapitre nouveau dans l'histoire de ses rapports avec les peuples qu'il dominait; nous exprimons l'espoir que cette tendance s'affirmera afin qu'il soit possible d'obtenir des résultats tangibles dans tous les territoires encore sous domination portugaise. Ainsi, tous les peuples africains verront s'ouvrir une ère nouvelle dans leurs relations avec le Portugal et la coopération remplacera l'affrontement et les conflits.

7. Il est vraiment déplorable de constater que le régime de l'Afrique du Sud s'appuie encore sur la discrimination raciale et le déni aux Africains, sur leur propre terre, de leurs droits fondamentaux, dans l'intérêt d'une minorité qui les exploite. Les minorités racistes du Zimbabwe et de la Namibie s'obstinent à imposer leur domination coloniale et à suivre des politiques visant à modifier la structure démographique de ces pays, à détruire leur patrimoine et à usurper leurs richesses.

8. La première et essentielle responsabilité à laquelle nous devons faire face au cours de nos délibérations de la présente session et, en fait, à chaque session, consiste à examiner notre monde afin de voir où nous en étions hier, quelle est notre position aujourd'hui et dans quelle direction nous devons aller tant dans un avenir proche que dans un avenir éloigné. Il nous appartient d'envisager l'évolution du monde de l'avenir et d'évaluer les événements du passé. C'est sur la base de cette évaluation du passé comme de la recherche de la voie à suivre à l'avenir que nous pourrions avoir ensemble, sinon une vision identique, du moins une appréciation commune de la situation internationale qui permette à chacun des Etats Membres de déterminer la voie qu'il doit suivre, les fardeaux qu'il peut porter et les défis auxquels il doit faire face dans le cadre des efforts tendant à atteindre les objectifs communs.

9. Vous savez sans doute que notre vision de l'avenir — qu'elle soit individuelle ou qu'il s'agisse d'un effort commun — doit se fonder sur le droit et la moralité. La combinaison de ces deux éléments essentiels doit être la base de notre examen de la réalité et inspirer notre politique. S'il en était autrement, nous deviendrions les victimes de rêveries et nous bâtirions des châteaux de sable qui seraient détruits par le vent, réduisant à néant nos espoirs.

10. Les immenses réalisations scientifiques de l'humanité, au cours des récentes années, nous ont

fourni de nouveaux critères qui doivent nous permettre d'évaluer l'avenir à la lumière de nos expériences passées et actuelles. Il suffit de se référer ici aux principes et méthodes suivis par la science de l'avenir pour éviter que notre vision des futures relations internationales ne soit fondée sur l'examen des étoiles, sur la spéculation ou la conjecture.

11. Un examen rapide du monde au cours des quelques dernières années révèle que l'événement le plus important de la scène internationale est l'apparition de ce que l'on a appelé la "détente". Les opinions sont divisées au sujet de la détente : certains Membres la considèrent avec optimisme, comme étant la panacée qui sauvera l'humanité du fléau de la guerre, de la violence et de la haine, tandis que d'autres estiment qu'elle ne peut conduire à rien de bon pour la société humaine. Les pays non alignés sont peut-être mieux à même que les autres d'avoir leur mot à dire sur ce nouvel élément des relations internationales, car ils furent les premiers à demander une diminution de la tension et à souligner la nécessité de réduire les dangers d'affrontement qui ne peuvent mener qu'à la catastrophe pour tous. Ils furent aussi les premiers à chercher un dénominateur commun qui puisse rapprocher les peuples dans la paix et utiliser leurs facultés créatrices pour le bien de toute l'humanité.

12. La meilleure attitude à adopter à l'égard de la détente consiste peut-être à insister pour que son application réponde à ses idéaux et soit la réalisation de nos espoirs. La détente doit non seulement se poursuivre, mais être consolidée dans l'intérêt commun, et non pas aux dépens de quiconque. Nous ne devons pas considérer la détente comme intéressant les deux superpuissances plus que les autres. Elle nous concerne tous au même degré, car elle affecte les relations internationales dans le présent et, pour dire le moins, dans le proche avenir. En fait, cela augmente la responsabilité des deux superpuissances dans la recherche de solutions de tous les problèmes urgents et brûlants puisque l'interdépendance prévaut dans le monde aujourd'hui et qu'il est devenu impossible pour un pays ou un groupe de pays, quelle que soit sa force dans les domaines politique, économique et militaire, de s'isoler du reste du monde. Il est impossible que les superpuissances puissent s'imaginer aujourd'hui qu'elles peuvent agir comme si elles étaient sur une île isolée où ne sauraient les atteindre les événements de la scène internationale.

13. A la lumière de ces circonstances, chacun d'entre nous a un rôle à jouer dans la communauté internationale. Il doit être évident pour tous que, sur la scène du monde, il n'y a pas de place pour de simples observateurs. Nous devons tous rejeter un système par lequel un pays ou un groupe de pays aurait le droit exclusif d'imposer des décisions susceptibles d'affecter la destinée des peuples, car un tel monopole ne saurait conduire qu'à un abus de pouvoir. La participation à l'autorité et le partage des responsabilités sont à la fois un droit et un devoir pour tous, ce qui implique que tous doivent prendre part, dès le début, à la prise de décisions pour ne pas se trouver devant un fait accompli qui ne permette aucune solution. Il est faux de croire que les autres reconnaîtront d'eux-mêmes notre droit à une participation positive : un tel droit doit être exercé et ne peut être octroyé. L'expérience quotidienne en est la preuve et une telle voie

est fortement enracinée dans la tradition des relations internationales.

14. L'Égypte, l'une des plus anciennes civilisations de l'histoire humaine, est désireuse d'assumer ses responsabilités internationales et est capable de le faire, avec tous les risques et les sacrifices que cela implique, et elle réaffirme une fois encore son engagement fondamental dans la lutte de tous les peuples épris de paix et qui aspirent à la liberté, dans les diverses parties du monde.

15. L'Égypte a fondé sa politique étrangère sur la base et dans le cadre des idéaux humanitaires qui n'admettent aucune discrimination ni aucun isolationnisme. Il s'ensuit que le mouvement arabe est un mouvement positif, qui agit pleinement sur toutes les aspirations et tous les actes humains. C'est un mouvement qui va dans le sens de l'histoire et non pas à contre-courant.

16. Notre obligation à l'égard de l'avenir de l'Afrique est, par essence, une obligation humaine parce qu'elle découle de liens fraternels et organiques entre des peuples unis par la civilisation, l'histoire, leurs aspirations et leurs intérêts communs. Nous sommes peut-être tous d'accord pour reconnaître que les pays du continent africain ont su, en une courte période — après s'être libérés du colonialisme — donner un exemple du sens des responsabilités, de bon jugement et de perspicacité. Il est évident pour tous que les résultats obtenus par les peuples africains, au cours des dernières années — que ce soit sur le plan régional ou sur la scène internationale — ont été un enrichissement pour l'expérience humaine.

17. Dans un cercle plus large, les pays non alignés, en dépit des obstacles et des défis, ont été à même de consolider les gains obtenus dans l'intérêt de toute l'humanité. Ils sont restés à l'avant-garde des peuples qui s'efforcent de rationaliser la conduite internationale et de la fonder sur des critères susceptibles de réduire l'égoïsme et l'esprit de domination. Nous croyons fermement que beaucoup des problèmes qui se posent encore aujourd'hui auraient pu être résolus si les pays du tiers monde avaient été à même de surmonter les obstacles placés sur leur chemin et de neutraliser les éléments qui ont contribué à maintenir et même à aggraver ces problèmes. Nous sommes également certains que les pays non alignés parviendront, dans un avenir proche, à jouer un rôle aussi important que celui qu'ils ont joué dans le passé.

18. C'est dans ce cadre que l'Égypte fonde ses rapports avec tous les pays du monde, et elle le fait avec confiance et sans inhibition. En conséquence, l'Égypte, résolue à ne pas devenir une zone d'influence pour quiconque, peut étendre sa coopération internationale dans plusieurs directions. L'Égypte honore toutes ses obligations et fait face à ses responsabilités dans le même esprit avec lequel elle protège ses droits. Dans ses relations avec tous les peuples du monde, l'Égypte établit sa politique sur des faits fondamentaux, à savoir qu'il n'y a pas de problème insurmontable entre elle et les peuples épris de paix et qu'il n'existe pas de conflits ou de contradictions qui ne puissent trouver une solution.

19. L'Égypte a suivi ces principes dans ses rapports avec les deux superpuissances qui sont les piliers de la politique de détente. Les relations bilatérales avec

l'Union soviétique sont fondées sur l'amitié et la coopération mutuelles. Nous apprécions le peuple soviétique et ses dirigeants pour la position qu'ils ont prise aux côtés du peuple égyptien, sur la voie du développement social et économique, ainsi que l'appui qu'ils ont fourni à la nation arabe dans sa lutte légitime en vue de récupérer ses territoires et de repousser l'agression.

20. En même temps, l'Égypte s'est félicitée des changements relatifs survenus dans l'attitude américaine à la suite des glorieux combats d'octobre et elle envisage ces changements comme un pas accompli dans la bonne direction et qui mérite réponse. A la suite de quoi l'Égypte a rétabli les moyens de communication entre les deux pays et a répondu également aux efforts américains dans le domaine du dégagement sur les fronts égyptien et syrien. Ces efforts ont abouti à deux accords militaires qui ont permis de consolider le cessez-le-feu dangereux et fragile qui existait auparavant. En dépit du fait que la politique américaine à l'égard du Moyen-Orient laisse encore beaucoup à désirer, nous souhaitons vivement donner à l'Amérique la possibilité de s'aligner sur le droit et les principes appropriés.

21. Parallèlement, nous nous sommes félicités du rôle constructif joué par les pays européens après qu'ils eurent bien compris ce qu'était la situation. Quant à nous, nous sommes disposés à élargir ce rôle, à l'heure actuelle et dans l'avenir, en faveur de la paix, de la justice et de nos intérêts communs. Sans aucun doute, la communauté européenne, qui a connu les fléaux de la guerre et de la destruction et qui a maintenu tout au long de son histoire des liens culturels et économiques avec notre région, est qualifiée pour contribuer grandement à l'établissement de la paix et de la prospérité dans cette partie du monde.

22. L'Égypte a répondu au désir des pays européens de renforcer les liens de coopération en établissant des contacts étroits avec chacun d'eux. L'Égypte a aussi réagi positivement au désir de la communauté européenne d'établir un dialogue avec les pays arabes pour que la coopération entre les deux communautés atteigne un niveau susceptible d'assurer le bien-être de tous les peuples intéressés et d'ouvrir de nouveaux horizons pour une coopération plus large et plus poussée. Tout en nous félicitant de cette coopération arabo-européenne, nous ne croyons pas qu'elle devrait se limiter à un domaine particulier, car en matière de coopération tout est intimement lié.

23. Pour ce qui nous concerne, l'Europe est d'une importance stratégique, tout d'abord parce que la sécurité du Moyen-Orient est très liée à celle de l'Europe, qu'elle est affectée par tous les événements qui peuvent y survenir, et inversement. Les intérêts économiques et culturels sont liés de telle sorte qu'ils doivent être établis dans le cadre de la coopération.

24. Je suis d'accord avec mon collègue et ami, le Ministre des affaires étrangères de la France, M. Jean Sauvagnargues, qui a affirmé devant cette assemblée il y a quelques jours :

“La coopération d'un type nouveau que nous visons à établir entre les deux groupes de pays a, en effet, valeur d'exemple et ouvre de fécondes perspectives. Il s'agit, dans l'égalité de tous les participants, de travailler en commun au progrès social

et économique, à l'entente et au rapprochement des pays membres de la Communauté économique européenne et des pays membres de la Ligue des Etats arabes. Il est entendu, par ailleurs, que l'entreprise ne doit gêner les intérêts d'aucun autre pays.” [2238<sup>e</sup> séance, par. 154.]

25. Conformément à cette politique éclairée, l'Égypte a suivi une politique économique qui ne fait pas de discrimination entre les peuples qui sont prêts à collaborer avec nous sur la base de l'égalité et des intérêts mutuels. C'est une politique qui ne cherche pas à entraver les transformations vers le socialisme, voie que nous avons nous-mêmes choisie pour assurer le développement et la sécurité dans l'avenir de chaque citoyen. Et cependant que nous pensons et que nous agissons dans ce cadre, il est regrettable d'entendre dire de cette tribune et ailleurs, comme cela a été le cas au cours de ces quelques jours, que plusieurs expériences auxquelles on a assisté depuis la seconde guerre mondiale n'ont aucun lien avec la réalité et ne nous mènent nulle part.

26. On nous a dit que certains pays se jouaient des nécessités fondamentales de l'homme en raison d'intérêts nationaux égoïstes, et que l'emploi de certaines matières premières comme arme politique et l'embargo mis sur le pétrole pour certains pays pouvaient éventuellement mener à l'affrontement au lieu de la coopération. On a même proclamé que le cadre fragile de la coopération économique internationale serait mis en danger si les pays producteurs de pétrole continuaient leur présente politique des prix. On nous a fait part d'une nouvelle thèse d'après laquelle les coûts élevés du pétrole sont le résultat non pas des facteurs économiques, mais de décisions politiques égoïstes qui n'ont pas tenu compte des intérêts internationaux.

27. Les tenants de cette théorie veulent que nous y souscrivions et que nous croyions ce qui suit : premièrement, que le pétrole est la seule matière première dont le prix a augmenté; deuxièmement, que l'augmentation du prix du pétrole a entraîné une augmentation sans fin des prix des matières de remplacement et des produits manufacturés; troisièmement, que l'augmentation du prix des produits pétroliers n'est pas due à des facteurs économiques; quatrièmement, qu'il est entendu implicitement que les pays arabes producteurs de pétrole sont les seuls à avoir augmenté leurs prix; et, cinquièmement, que les pays industriellement avancés sont ceux qui méritent attention et protection, car les autres pays du monde dépendent d'eux pour répondre à leurs besoins en produits manufacturés.

28. Nous aurions aimé constater que chacun a bien compris les changements qualitatifs et quantitatifs survenus au cours des dernières années et que l'on puisse se rendre compte que les pays nouvellement indépendants et ayant acquis leur indépendance au prix de nombreux sacrifices ne peuvent accepter aucune atteinte à leur souveraineté ou retomber sous une nouvelle tutelle déguisée non plus que se contenter d'une indépendance politique de façade.

29. Les faits suivants indiscutables devraient être reconnus : tout d'abord, le prix du pétrole n'a augmenté qu'après l'augmentation de celui des autres matières premières et produits manufacturés; deuxièmement,

que les pays développés sur le plan industriel ont eu le droit exclusif de manipuler les prix au moyen de la spéculation et des monopoles, sans tenir compte des exigences du monde, qu'il s'agisse de nécessités sociales ou économiques; troisièmement, que les Arabes n'ont pas été les seuls à augmenter le prix du pétrole mais qu'ils se sont joints aux autres producteurs des différentes parties du monde. En même temps, il est évident que le système monétaire international établi à Bretton Woods en 1944 n'a pas répondu aux espoirs de tous. Lorsque les Arabes ont décidé de mobiliser leur pétrole au service de la lutte pour leur destin, ils n'ont pas joué avec le destin et le sort des autres peuples. Les Arabes n'ont qu'amitié et sympathie à l'égard des autres peuples, et lorsqu'ils ont adopté cette attitude, c'était une réponse à la politique imprudente adoptée par certains hommes d'Etat qui n'ont pas tenu compte des intérêts arabes. Ils ont utilisé leur pétrole pour protéger leurs droits légitimes.

30. Les faits suivants ne devraient pas nous échapper : premièrement, les pays arabes n'ont pris des mesures portant sur les fournitures de pétrole qu'après avoir averti les pays qui aidaient Israël à occuper des territoires au mépris de la volonté internationale et des résolutions des Nations Unies; deuxièmement, les pays arabes ont levé l'embargo dès que les pays qui en faisaient l'objet — notamment les Etats-Unis — ont changé leur attitude et ont fait des efforts pour contribuer à un règlement juste et durable; troisièmement, certains hommes d'Etat des pays industrialisés s'efforcent de blâmer les Arabes de l'inflation, soit pour éluder le problème de la situation intérieure dans leur pays, soit pour essayer d'obtenir les faveurs de certains groupes de pression qui lancent, dans leur propre intérêt, une campagne contre les Arabes.

31. Nous pensons que chacun saurait se rendre compte des changements profonds dus aux glorieux combats d'octobre et de leurs effets à long terme sur les plans militaire, politique, économique et psychologique. La chose appropriée à faire est de créer des circonstances permettant d'aboutir à un règlement pacifique. A cet égard, on aurait dû prendre des mesures immédiates pour arrêter toute fourniture illimitée d'armes à Israël, car cette politique a contribué à renforcer l'arrogance d'Israël.

32. Il est peut-être bon de parler ici de quelqu'un qui, aux Etats-Unis, a demandé que l'on fasse preuve de sagesse et de raison. Il s'agit du sénateur James Abourezk, qui a pris la parole devant la Chambre de commerce arabo-américaine le 25 septembre 1974. Il a déclaré :

“Il est de l'intérêt de l'humanité aussi bien que des Etats-Unis que nous cessions de fournir des chasseurs, des balles, du napalm, des bombes au phosphore et l'argent utilisé pour fournir ces armes à Israël, tant que ce pays continue sa mission de destruction de civils innocents et de leurs récoltes au sud du Liban.”

Le sénateur poursuivait :

“Il est de l'intérêt des Etats-Unis de contribuer à l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient, plutôt que de contribuer à une impasse

politique qui, une fois de plus, déclenchera un conflit dans cette partie du monde.”

33. Le prix du pétrole est un problème bien plus complexe qu'on ne le pensait. Ce problème n'est pas limité à un produit à l'exclusion des autres et n'intéresse pas un seul producteur ou un groupe de pays producteurs; il affecte le monde entier. En fait, cette question ne peut être examinée sur la base d'une séparation des facteurs économiques et des considérations politiques, car il s'agit d'un mélange de ces deux éléments.

34. Les relations internationales doivent être établies sur la base des intérêts mutuels et non sur les menaces et l'imposition de décisions. Les décisions politiques devraient refléter un sens des responsabilités fondé sur les intérêts réciproques. Les pays industrialisés se feraient illusion s'ils s'imaginaient qu'ils peuvent mettre en danger la sécurité des pays en développement ou jouer avec leurs richesses et s'attendre à ce que ces pays ne réagissent pas.

35. Comme l'a dit M. Gromyko devant cette assemblée :

“La situation générale dans le monde se situe sous le signe d'un très grand nombre de facteurs d'ordre politique et militaire pouvant aller jusqu'à ceux d'ordre national, voire psychologique, de sorte qu'il est difficile d'en faire une appréciation dans un seul sens.” [2240<sup>e</sup> séance, par. 125.]

36. Ces tentatives de diffamer les pays arabes et de dénaturer leur position ne peuvent qu'élargir le fossé qui sépare les parties et que retarder la solution équilibrée des problèmes devant servir les intérêts de tous les peuples du monde. L'hypothèse selon laquelle les pays en développement continueront à se soumettre à l'injustice et à la pression est très dangereuse et ne peut qu'aboutir à une série de conflits armés et engendrer une lutte économique et psychologique entraînant à la longue une détérioration des relations internationales pouvant avoir les conséquences les plus funestes pour tous.

37. Discutons raisonnablement ces questions et écoutons une voix qui émane d'une source raisonnable du tiers monde. Écoutons la voix du Premier Ministre du Pérou, M. de la Flor Valle, qui a dit :

“La situation sociale du monde actuel... se traduit par une lutte à plusieurs niveaux dans les pays du tiers monde qui veulent créer un nouvel ordre économique international, représenté par la défense et la récupération des ressources naturelles...” [2238<sup>e</sup> séance, par. 172.]

38. Je voudrais également citer ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères de la France, M. Sauvagnargues :

“A cet égard, le droit des pays du tiers monde non seulement de recevoir une part plus équitable des fruits du progrès économique et mondial, mais encore d'influencer les choix dont cette activité dépend, ne saurait être contesté.” [Ibid., par. 149.]

39. Écoutons également un autre témoignage en provenance du représentant d'un pays industrialisé. M. James Callaghan, ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, a déclaré :

“La prospérité économique mondiale sans précédent des dernières années a eu pour résultat la hausse du prix des matières premières avant l’augmentation récente des prix mondiaux et des cours du pétrole.” [2240<sup>e</sup> séance, par. 219.]

40. Cette session doit se distinguer des autres sessions; elle ne doit pas se contenter d’ajouter aux documents et aux archives des Nations Unies. Il n’y a rien de plus important que le cas du peuple palestinien, dont le sort doit retenir toute l’attention au cours de cette session. Faisons en sorte que cette session soit “la session du peuple de Palestine”. Il faut faire en sorte que l’histoire sache que nous avons fait tous nos efforts pour sauvegarder les droits de tout un peuple à maintenir son identité, à décider de son sort et à poursuivre sa marche avec d’autres peuples en vue d’établir un monde meilleur.

41. La société internationale a fait une erreur historique en ignorant ce peuple chassé de son pays et en lui refusant le droit à l’existence. A travers les âges, l’histoire montre que les Juifs n’ont pas été l’objet de tant de fraternité et d’amitié que celles qu’ils ont connues dans les pays arabes lorsqu’ils vivaient ensemble; la culture juive n’a jamais mieux prospéré que dans les pays arabes, où il n’y avait ni discrimination, ni persécution, ni racisme.

42. La communauté internationale a maintenu cette erreur historique en considérant que le peuple palestinien, victime de l’agression, n’était qu’un agglomérat de réfugiés pitoyables. Mais l’héritage et l’authenticité du peuple palestinien l’ont protégé de la désintégration et de la dispersion.

43. En dépit des difficultés auxquelles il a dû faire face au cours du xx<sup>e</sup> siècle, le peuple palestinien a fait preuve de beaucoup de courage. Aujourd’hui, le peuple palestinien est capable d’assumer ses responsabilités internationales et de prendre sa place légitime au Moyen-Orient.

44. Lorsque nous examinons la situation et envisageons la cause et les droits du peuple palestinien comme une cause essentiellement politique, nous n’accordons pas à ce peuple un droit, nous ne lui octroyons pas un privilège, mais nous corrigeons une erreur historique que nous avons commise à son encontre et à l’encontre de l’humanité tout entière. Refuser de reconnaître les droits naturels d’un peuple reviendrait à humilier toute l’humanité. L’humanité est indivisible et l’on ne peut traiter du sort des peuples en se fondant sur les principes “deux poids, deux mesures”, qui donne ou refuse sans raison.

45. Le peuple palestinien est capable d’obtenir ses propres droits et d’imposer sa volonté, mais il serait préférable de donner à son mouvement une légalité internationale plutôt que de le contraindre à lutter en dehors du cadre de la légalité. En vertu de sa longue histoire au cours de laquelle il a fait face aux événements et confronté les réalités objectivement et franchement, le peuple palestinien est qualifié pour s’acquitter de cette tâche. Il comprend que la bataille glorieuse du 6 octobre a ouvert de nouveaux horizons pour les Arabes et a, pour la première fois, offert l’occasion de parvenir à une paix juste et permanente dans la région, ce qui permettrait aux peuples de cette région de consacrer leur attention au développement

et aux transformations économiques et sociales nécessaires pour assurer leur avenir.

46. Pour toutes ces raisons, nous suggérons que l’Assemblée générale, au cours de la présente session, examine la cause du problème du peuple palestinien en partant du fait qu’il s’agit là de l’essence du problème et en se fondant sur les principes directeurs suivants : premièrement, réaffirmer les droits inaliénables et fondamentaux du peuple palestinien et refuser toute perte ou usurpation de ces droits; deuxièmement, réaffirmer le droit du peuple palestinien à exercer l’autodétermination sans aucune ingérence de l’extérieur et à assurer son indépendance nationale ainsi que son droit de retourner dans sa patrie. Je suis sûr que l’Assemblée générale invitera l’Organisation de libération de la Palestine, en tant que représentant du peuple palestinien, à participer au débat qui se déroulera à l’Assemblée générale lorsque la question de Palestine sera examinée; troisièmement, réaffirmer le droit du peuple palestinien à œuvrer par tous les moyens possibles en vue de l’obtention de ses droits fondamentaux conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

47. Il faut se souvenir que le président Anwar Sadate, au moment où l’on se battait dans le Sinaï et sur les Hauteurs du Golan, a déclaré ce qui suit :

“Nous ne sommes pas des aventuriers de la guerre, nous sommes des gens en quête de la paix; nous ne nous battons pas pour déclencher une agression contre les territoires d’un autre peuple, mais nous avons combattu et continuerons à combattre pour atteindre deux objectifs : premièrement, restitution pleine et entière de toutes nos terres qui sont occupées depuis 1967; deuxièmement, recherche des moyens permettant de rétablir et de respecter les droits légitimes du peuple palestinien.”

48. C’est là notre politique fondamentale établie et nous n’en dévierons pas. Lorsque nous parlons de paix et que nous travaillons pour la paix, nous entendons une paix véritable où l’on aborde le fond du problème et où l’on met un terme à la cause du conflit, et non pas simplement une paix où l’on ne s’occupe que des symptômes superficiels. Le problème dépasse maintenant les solutions temporaires et partielles qui visent à prolonger la trêve — une trêve qui n’a pas empêché trois guerres d’éclater en moins de 20 ans et n’a pas préparé la voie à la paix.

49. Nous devons reconnaître qu’il y a certaines règles morales à appliquer dans le domaine des relations internationales, qui devraient être respectées dans l’intérêt de toute l’humanité. Tout d’abord, l’agression ne doit pas demeurer impunie. En conséquence, on ne peut permettre qu’Israël commette une agression et n’en soit pas châtié, et encore moins qu’il puisse récolter les fruits de cette agression. Israël devrait payer pour les ravages qu’il a causés à Suez, à Ismaïlia, à Port Saïd, à Kuneitra et à d’autres objectifs civils.

50. D’autre part, on ne saurait tolérer la piraterie économique et le pillage des ressources naturelles. En conséquence, Israël portera l’entière responsabilité du gaspillage de nos ressources naturelles — et là, je veux parler du pétrole et des autres ressources dont il s’est emparé dans le Sinaï.

51. J'ai déclaré en maintes occasions que l'Égypte n'acceptera jamais l'état de "ni paix, ni guerre". Je le redis ici, du haut de cette tribune, parce que cet état de choses ne peut que servir les intérêts d'un Israël agressif. Il ne sert pas la paix, et l'Égypte le rejette catégoriquement. Si quelqu'un tente de maintenir cet état de choses, il y aura, à la base de ses calculs, une erreur monumentale et des estimations fausses.

52. Nous voulons une paix juste et durable, et nous ne demandons pas trop lorsque nous exigeons que la paix soit juste, car l'expérience a prouvé que si une paix n'est pas juste elle ne peut être durable parce qu'elle ne peut pas être implantée dans la conscience des nations et ne réussit pas à créer le climat mental et psychologique voulu pour la coexistence entre les peuples. Il est vraiment regrettable qu'Israël n'ait pas encore compris ce fait et n'ait pas réussi — étant donné son arrogance, sa suffisance et son complexe de supériorité et d'expansion — à assimiler les leçons à tirer de la guerre d'octobre 1973 à tous égards. Nous entendons encore tous les jours des déclarations faites par des responsables israéliens qui menacent de ne pas restituer les terres occupées par la force et qui poussent le cynisme jusqu'à nier l'existence même du peuple palestinien. Il est ironique qu'Israël mette en cause la reconnaissance du peuple palestinien alors qu'il demande pour lui-même une reconnaissance plus large sur le plan international. Les positions sont donc renversées, et l'intrus qui s'est injustement installé dans la région demande pour lui ce qu'il refuse aux propriétaires des terres !

53. A tous ces cris hystériques et désespérés des Israéliens, nous répondons :

"Arrêtez, car cela ne servira de rien. Si vous êtes sincères dans votre quête de coexistence pacifique avec les peuples de la région, il faut absolument abandonner ces tendances imprudentes maintenant et à jamais. Ne vous faites pas d'illusions sous prétexte que d'aucuns vous accordent encore leur assistance et vous inondent de leur charité, vous donnant des armes en quantités illimitées. Tout cela ne vous permettra pas de réaliser le rêve qui est encore vôtre, à savoir briser la volonté arabe et obliger le peuple arabe à accepter vos conditions. Tout cela ne peut qu'entraîner une prolongation du conflit, le compliquant au point de le rendre insoluble. Vous n'aurez que vous-mêmes à blâmer si, plus tard, vous regrettez de n'avoir pas saisi cette occasion unique de parvenir à une solution honorable. Regardez autour de vous, vous verrez le mur qu'oppose le refus international à vos intentions expansionnistes et agressives. Vous constaterez qu'on vous condamne collectivement pour votre conduite honteuse qui vous pousse à attaquer des femmes et des enfants dans des villages et dans des camps paisibles."

54. Il n'y a pas d'autre option que le retour à la vérité, à la logique et au droit international. Et il est futile de s'accrocher aux vestiges du passé, avec leurs mirages trompeurs et leurs rêves non réalisés. Le destin des peuples ne peut être décidé que sur la base d'une vérité juste et non sur la base d'illusions injustes.

55. Quant à nous, nous sommes fermement résolus à entreprendre la bataille de la paix avec la même

détermination que celle qui nous a poussés à entrer en guerre, car dans les deux cas nous n'avons en vue qu'un seul but : la libération de nos terres occupées et l'obtention des droits nationaux légitimes du peuple palestinien. C'est pour cette raison que nous nous sommes félicités de la convocation de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, de Genève — qui, en fait, était la réalisation d'une idée avancée par le président Anwar Sadate.

56. Il faut se souvenir — et cela est utile — que l'Égypte a été le premier pays à accepter la convocation de la Conférence de Genève, et nous y sommes allés avec les meilleures intentions. Nous sommes encore persuadés que c'est la bonne formule pour examiner tous les aspects de la question et pour aboutir à une solution permanente et globale à cette crise. En conséquence, l'Égypte est disposée à participer à cette conférence le plus tôt possible, dès que seront achevés les préparatifs de la part de l'Égypte et d'autres pour la reprise de la Conférence et compte tenu de la responsabilité de l'Égypte à déployer les plus grands efforts dans la voie d'une paix juste dans la région, ainsi que de la responsabilité spéciale des deux superpuissances en ce qui a trait aux résolutions du Conseil de sécurité et au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

57. En même temps que nous déployons les plus grands efforts pour établir la paix dans la région, il est naturel que nous nous efforcions de créer des zones exemptes d'armes nucléaires au Moyen-Orient en vue de renforcer la paix dans cette région. Cette action doit être menée parallèlement aux efforts entrepris pour encourager la création de telles zones au niveau régional, afin d'ouvrir la voie au désarmement général et complet.

58. Nous savons que les pays du Moyen-Orient sont aujourd'hui considérés comme puissances non nucléaires et qu'ils ne désirent nullement utiliser leurs ressources à la production d'armes nucléaires, à l'exception d'Israël. Jusqu'à présent, Israël a refusé de prendre des mesures en vue d'accéder au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], bien que la majorité des pays de la région aient fait beaucoup pour accéder audit Traité. Cela montre bien les intentions expansionnistes d'Israël. Le fait qu'Israël n'ait pas accédé au Traité, explique pourquoi l'Égypte, après avoir signé le Traité, n'a pas encore ratifié celui-ci. Si cet état de choses devait se poursuivre, il constituerait un grand danger et une menace à la paix et à la sécurité. Cette situation devrait nous amener à prendre rapidement des mesures pour combler cette lacune. La responsabilité des deux superpuissances à cet égard est fondamentale, étant donné leur position particulière à l'égard du Traité et leurs responsabilités envers les autres membres permanents du Conseil de sécurité pour ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais rappeler ici — je l'ai d'ailleurs déjà mentionné — que l'Égypte est disposée à ratifier le Traité lorsque Israël acceptera d'y accéder et adhèrera à ses dispositions.

59. Lorsque nous présenterons, conjointement avec l'Iran [A/9693 et Add.1 et 2], aux fins de discussion, cette question vitale à la présente session, nous sommes d'avis qu'il faudra faire porter essentiellement l'attention sur les trois principes fondamentaux sui-

vants : premièrement, l'obligation de ne pas introduire d'armes nucléaires dans la région, sous quelque forme que ce soit; deuxièmement, l'obligation, de la part des puissances nucléaires, de ne pas utiliser ces armes contre les pays de la région et de ne pas y introduire d'armes de cette sorte; troisièmement, l'établissement d'un système de garanties appropriées pour assurer l'exécution de ces obligations.

60. Dans le cadre de ces mesures, tous les peuples de cette région pourront être à l'abri des dangers d'une destruction nucléaire, tandis qu'en même temps l'énergie nucléaire pourrait être consacrée à des objectifs pacifiques conformément aux dispositions et aux garanties prévues dans le Traité sur la non-prolifération.

61. Nous ne saurions parler du Moyen-Orient sans exprimer nos regrets profonds des événements affligeants qui se sont déroulés à Chypre et qui ont abouti à l'ébranlement de la légitimité du gouvernement et de la paix de ce pays non aligné. Nous avons avec Chypre et avec sa population qui nous est chère des liens de voisinage, d'intérêt commun et de sécurité mutuelle. Nous croyons fermement qu'il est impossible de rétablir la paix dans les diverses parties de l'île sans un retour à la légitimité et sans le respect de la souveraineté et de l'intégrité de son territoire. Il ne doit y avoir aucune intervention extérieure dans les affaires de Chypre et les deux communautés de la nation doivent être laissées maîtresses de décider librement de la conduite de leurs propres affaires intérieures.

62. Les pays non alignés ont pris l'initiative de jouer un rôle actif et positif en déployant de grands efforts pour aboutir à une solution de la crise, à la lumière de ces principes, sans souci aucun des ambitions et des égoïsmes de certains et en s'abstenant d'intervenir dans les destinées du peuple. Ce faisant, les pays non alignés se sont efforcés de mettre rapidement fin aux souffrances des dizaines de milliers de Chypriotes qui ont dû quitter leurs foyers et auxquels la tragédie d'une guerre dont ils n'ont pas voulu a été imposée, alors qu'ils n'étaient aucunement partie à la décision qui a conduit au conflit.

63. Lorsque nous portons notre attention sur le Moyen-Orient, sur les événements qui s'y déroulent et sur leur évolution, nous ne devons pas oublier qu'il y a d'autres questions auxquelles il nous appartient de consacrer la plus large attention parce que nous croyons en l'unité de la lutte des peuples pour leur libération et de leur combat pour se débarrasser de la domination et de l'exploitation étrangères. Nous croyons en l'unité de la destinée de l'humanité, et nous croyons que nos relations avec les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine sont des relations amicales basées sur des principes fondamentaux. C'est pourquoi nous considérons avec la plus grande attention les événements d'Indochine et exigeons que l'Accord de Paris sur le Viet Nam soit strictement respecté.

64. Nous demandons également très instamment que les peuples du Cambodge et du Laos puissent seuls décider de leur propre destin sans pression étrangère, étant donné que les expériences amères du passé ont démontré que l'intervention étrangère n'aboutit qu'à plus de conflits, de dévastations et de souffran-

ces. Nous espérons également que les forces étrangères seront retirées de la Corée du Sud et que le peuple coréen, celui du Nord comme celui du Sud, pourra décider de la conduite de ses propres affaires sans provocations ni interventions.

65. L'Assemblée générale, à cette session, fera face à l'épreuve la plus importante depuis la création des Nations Unies comme moyen d'expression de la volonté internationale et comme instrument destiné à servir la cause de la paix et de la coopération entre les nations et les peuples. Devant les problèmes brûlants qui se posent aujourd'hui au monde, nous ne pouvons pratiquer la politique de l'autruche et rester aveugles à la réalité des faits : si nous le faisons, nous serions paralysés ou ne ferions que trop peu et trop tard.

66. L'épreuve qui nous attend est donc claire et ne comporte aucune ambiguïté : ou bien nous sommes en faveur de la cause de la paix, de la liberté et du progrès, ou bien nous laissons échapper une occasion, qui pourrait être la dernière, de répondre aux espérances de l'humanité, ruinant ainsi les rêves des générations à venir.

67. Je lance un appel à cette auguste assemblée — et je le fais dans un sentiment d'espérance — pour qu'elle s'élève au niveau de ses responsabilités comme au niveau des événements internationaux à ce carrefour de l'histoire, et qu'elle réponde à l'attente des peuples que nous avons l'honneur de représenter, afin qu'ils reprennent confiance dans les principes et objectifs des Nations Unies et qu'à nouveau ils les respectent.

68. M. CHŇOUPEK (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom du Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque, de vous féliciter à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. A cet égard, je voudrais faire observer que la République socialiste tchécoslovaque et la République algérienne démocratique et populaire sont unies par des liens d'amitié et par la lutte menée pour la liberté des peuples et le progrès social. Dans l'élection d'un représentant de la République algérienne démocratique et populaire, nous voyons une nouvelle reconnaissance du rôle remarquable joué aux Nations Unies par les pays non alignés.

69. Nous saluons chaleureusement les nouveaux Membres qui viennent d'entrer dans notre organisation, la République populaire du Bangladesh, la République de Guinée-Bissau et la Grenade. Leur admission aux Nations Unies démontre les changements intervenus dans la politique internationale contemporaine; ce passage de la tension à la détente crée des conditions favorables pour le succès des mouvements de libération nationale et pour la réalisation des aspirations des peuples à la liberté et à l'indépendance.

70. La vingt-neuvième session de l'Assemblée générale tient ses assises à la veille du trentième anniversaire de la victoire remportée sur le fascisme, à la suite de la seconde guerre mondiale, victoire qui, grâce à l'armée soviétique, a apporté la liberté à notre pays, après six années d'occupation nazie. Le peuple tchécoslovaque a récemment célébré le trentième anniversaire du soulèvement national slovaque qui

avait constitué non seulement un fait remarquable de résistance populaire contre l'occupant, mais également l'une des opérations armées populaires les plus importantes d'Europe. L'an prochain, nous célébrerons le trentième anniversaire de la libération de notre Etat qui, étant l'un des Membres fondateurs des Nations Unies, s'est toujours efforcé d'empêcher que ne se renouvellent les horreurs de la guerre.

71. Aujourd'hui, nous pouvons constater avec satisfaction que, dans cette ère qualitativement nouvelle qui s'ouvre avec les années 1970, les perspectives de renforcement et de maintien de la paix sont beaucoup plus prometteuses qu'elles ne l'ont jamais été. Nous avons tout lieu de nous réjouir de ce phénomène exceptionnel dans une histoire qui a été marquée par des guerres presque incessantes. C'est pour cette raison que nous avons, nous aussi, le devoir de raffermir cette détente internationale, de l'étendre à de nouvelles régions de notre planète, en bref, de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que l'humanité puisse accroître ses valeurs matérielles et spirituelles, dans une atmosphère de paix et de coopération internationale constructive. Ce principe doit également régir les activités des Nations Unies au cours de la présente session.

72. La détente internationale ne doit pas être axée sur une tension qui, à tout moment, menace de dégénérer en affrontement dangereux, ni sur une course aux armements qui s'accompagne d'un gaspillage insensé de valeurs matérielles, ni sur l'exploitation des autres peuples. Elle doit être fondée, au contraire, sur le désarmement et le développement.

73. Grâce aux efforts accomplis par les forces éprises de paix, de plus en plus unies contre les forces d'agression, nous jouissons à l'heure actuelle des conditions favorables pour la réalisation des buts exprimés dans les trois concepts que j'ai mentionnés.

74. Les changements qui sont intervenus dans les rapports de force dans le monde, la puissance accrue de l'Union soviétique et des autres pays de la communauté socialiste, le renforcement de l'indépendance politique et de l'autonomie économique des pays en développement, les activités des forces démocratiques et progressistes, ainsi que l'attitude réaliste dont font preuve plusieurs chefs d'Etat et milieux politiques des pays capitalistes dans leur évolution à l'égard de la situation internationale, tout ceci a enlevé tout sens à la politique de la guerre froide. Le danger d'un conflit militaire entre les Etats capitalistes et les pays ayant un système socialiste a été atténué. Des conditions ont été créées permettant une nouvelle détente et une mise en œuvre systématique des principes de la coexistence pacifique entre les Etats ayant des régimes sociaux différents.

75. Les travaux de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale se déroulent justement dans une période où la détente constitue le facteur dominant du développement des relations internationales. La solution des conflits, en principe, se situe maintenant dans la sphère politique. En même temps, cependant, certains événements récents laissent penser que des efforts sont encore faits pour empêcher ce processus.

76. C'est en Europe que se manifeste de la façon la plus nette la politique de détente. Des changements

importants sont intervenus qui permettent aux pays européens de s'engager pratiquement dans une période de coopération constructive. Un rôle particulier dans ce sens a été joué par le règlement des relations entre les pays socialistes et la République fédérale d'Allemagne, qui a fait l'objet de traités bilatéraux y afférents. On voit se développer également des relations entre les pays de la communauté socialiste et les autres Etats de l'Europe occidentale. Dans ces conditions, il semble tout à fait logique et réaliste que l'on demande aux gouvernements des Etats européens d'élaborer les normes qui doivent gouverner leurs relations mutuelles.

77. C'est à ce but que tend la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Cette conférence a déjà obtenu de nombreux résultats positifs. Néanmoins, nous croyons qu'elle aurait pu se dérouler de façon moins heurtée si elle ne s'était pas trouvée confrontée à certains obstacles, tels que, par exemple, les tentatives faites pour retarder la fin de la Conférence et pour semer des doutes quant au niveau auquel devra être signé son acte final. Il est indispensable maintenant de déployer tous nos efforts pour que les buts historiques de cette conférence soient rapidement atteints. Nous sommes convaincus que par leurs efforts concertés tous les participants aux pourparlers de Genève pourront les mener à bien dans un avenir très proche.

78. Un système qui garantira la sécurité et la coopération constructive des peuples européens présentera des avantages non seulement pour le continent européen mais également pour d'autres régions du monde. Il continuera en même temps un précédent qui pourra peut-être ouvrir la voie à l'adoption de moyens semblables dans d'autres régions. Je pense, par exemple, aux efforts qui sont faits pour établir un système de sécurité collective en Asie.

79. Les négociations et les décisions qui sont intervenues dans le domaine des relations multilatérales ne constituent pas le seul moyen que nous ayons d'œuvrer pour la détente internationale. La base d'un règlement multilatéral des relations internationales repose sur de bonnes relations bilatérales entre Etats. Il n'y a aucun doute que cette constatation s'applique en particulier aux négociations si importantes qui se déroulent entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique. Nous sommes fermement convaincus que les résultats positifs de ces pourparlers dans les domaines politique, militaire, économique et autres et leur mise en œuvre contribueront dans une grande mesure à faire de la détente le dénominateur commun de tous les événements politiques de notre planète.

80. La République socialiste tchécoslovaque a toujours favorisé le développement de relations internationales pacifiques. C'est le caractère même de son idéologie socialiste et du programme de paix qu'elle s'efforce de mettre à exécution, aux côtés de l'Union soviétique et des autres pays de la communauté socialiste, dans le domaine des relations internationales. C'est pourquoi nous avons toujours cherché, et nous continuerons à chercher, à développer des relations sur un pied d'égalité et d'avantages mutuels avec tous les pays intéressés à de telles relations. Nous avons essayé et nous continuerons à essayer de sur-



monter les obstacles qui peuvent empêcher le développement de ces relations.

81. Dans ce contexte, il nous faut rappeler l'importance du Traité de relations mutuelles entre la République socialiste tchécoslovaque et la République fédérale d'Allemagne, qui est entré en vigueur le 19 juillet 1974. Nous considérons ce traité comme une victoire de la raison et du réalisme. Il marque la fin d'un passé difficile et prépare la voie vers l'instauration d'une collaboration dans des conditions d'égalité et d'avantages mutuels. Dans nos efforts pour faire de toute notre frontière une borne entre bons voisins, nous avons également pris des mesures pour éliminer les obstacles qui gênent encore le développement de relations normales avec l'Autriche.

82. La République socialiste tchécoslovaque a récemment entrepris une série de conversations utiles également avec d'autres pays occidentaux. Elle a continué à développer ses relations amicales traditionnelles avec les Etats non alignés et ceux en développement. Elle a établi de nouvelles relations diplomatiques avec plusieurs Etats et a signé de nombreux accords bilatéraux dans les domaines économique, culturel, consulaire et autres. Nous nous efforçons également d'arriver à une normalisation des relations avec les Etats-Unis d'Amérique conformément à la politique de détente internationale et pour promouvoir le développement de relations qui seraient à l'avantage mutuel de nos deux pays. Nous espérons que ces efforts seront accueillis favorablement par nos partenaires.

83. Nous sommes également conscients du fait que la tendance optimiste de la politique étrangère visant au renforcement de la paix n'est pas un phénomène automatique. L'atmosphère internationale reste troublée par des événements qui contrastent avec la politique de détente et sont en contradiction avec la nécessité de résoudre les différends entre Etats par la voie de pourparlers. Ces événements ont un effet négatif sur le climat politique international.

84. L'année dernière, nous avons accueilli avec satisfaction les accords de Paris qui constituent une base préalable pour le renforcement de la paix dans l'Asie du Sud-Est. La normalisation de la situation en Indochine, cependant, n'a pas été complètement réalisée. C'est pourquoi nous appuyons la position du Gouvernement de la République démocratique du Viet Nam et du Gouvernement provisoire révolutionnaire de la République du Viet Nam du Sud exigeant que l'on respecte de façon très stricte toutes les dispositions des accords de Paris et que l'on réalise de façon systématique les décisions de la Conférence internationale sur le Viet Nam, adoptée en mars 1973. Nous condamnons la politique du Gouvernement de Saïgon qui accumule les obstacles pour empêcher la création d'une atmosphère d'apaisement national au Viet Nam du Sud. La solution réaliste à la situation actuelle, nous la voyons dans le plan du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet Nam du Sud, adopté le 22 mars 1974. La République socialiste tchécoslovaque, aux côtés des autres forces de paix et de progrès du monde entier, continuera à l'avenir à appuyer les efforts déployés non seulement par le peuple vietnamien, mais par tous les autres peuples d'Indochine qui cherchent à réaliser leurs aspirations légitimes.

85. Depuis de nombreuses années déjà, l'attention de la communauté mondiale est tournée vers la région du Moyen-Orient où, depuis longtemps, la tension et les hostilités militaires menacent la sécurité internationale. On n'a pas encore réussi à éliminer les causes profondes de cette situation, qui risque de mener à une conflagration. La cause principale de la situation dangereuse qui persiste au Moyen-Orient est la politique agressive d'Israël. Israël doit retirer ses troupes des territoires arabes qu'il occupe et doit cesser de fouler au pied les droits légitimes du peuple arabe de Palestine.

86. La délégation tchécoslovaque a appuyé l'initiative des Etats arabes, Membres des Nations Unies, visant à inclure à l'ordre du jour de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale la question de Palestine en tant que point séparé. La République socialiste de Tchécoslovaquie estime nécessaire de mettre en œuvre tous les moyens politiques pour arriver à un règlement au Moyen-Orient, dans l'esprit des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Il est, en particulier, essentiel que la Conférence de paix sur le Moyen-Orient, de Genève, reprenne ses travaux le plus rapidement possible, avec la participation de toutes les parties directement intéressées; notamment, il faut que puissent y participer dans des conditions d'égalité les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP]. Les travaux de la Conférence de paix doivent tendre à résoudre de façon globale les principaux problèmes du Moyen-Orient.

87. Au cours des dernières semaines, nous avons vu naître en Méditerranée orientale un nouveau foyer de tension. La politique de non-alignement du Gouvernement de Chypre gênait beaucoup certains milieux de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] qui voulaient éliminer l'Etat indépendant de Chypre, Membre à part entière des Nations Unies, afin de transformer l'île en base de l'OTAN.

88. La République socialiste de Tchécoslovaquie a toujours appuyé l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre et s'est élevée contre toutes les tentatives visant à la démembrer ou à l'annexer. Le Gouvernement de la République socialiste de Tchécoslovaquie est toujours convaincu qu'il est absolument nécessaire de mettre fin à l'intervention étrangère dans les affaires intérieures de la République de Chypre et qu'il est indispensable d'appliquer sans réserve les dispositions des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et, en particulier, la résolution 353 (1974), en date du 20 juillet 1974, qui demande le retrait de toutes les troupes étrangères et de tout le personnel militaire de Chypre afin que le Gouvernement et le peuple de Chypre puissent décider librement de l'avenir du pays. Ce sont là les buts de la proposition du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en date du 22 août 1974<sup>1</sup>, visant à convoquer une conférence internationale sur Chypre, dans le cadre des Nations Unies. Le Gouvernement tchécoslovaque appuie sans réserve cette proposition.

89. Il faut également renforcer la paix et assurer un développement international sain dans d'autres régions du monde. L'une de ces régions est la péninsule coréenne. La République socialiste de Tchécoslovaquie, consciente de l'importance de la réunification de la Corée pour la cause de la paix et de la

sécurité en Asie, appuie fermement la politique de la République populaire démocratique de Corée, dont l'objectif est l'unification démocratique et pacifique du pays, sans ingérence extérieure. La décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingt-huitième session de dissoudre la prétendue Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée<sup>2</sup>, a été accueillie favorablement en Tchécoslovaquie. L'Assemblée générale, à sa vingt-neuvième session, doit faire un pas de plus vers l'élimination de cette situation anormale caractérisée par le fait que notre organisation demeure mêlée à une politique héritée de la guerre froide, et elle doit décider du retrait de la Corée du Sud de toutes les troupes étrangères stationnées injustement là-bas sous le drapeau des Nations Unies.

90. Un autre fait suscite notre indignation : il existe encore de nos jours dans le monde des territoires dont les peuples continuent de souffrir de l'oppression coloniale et raciste. Les Nations Unies ont le devoir d'intensifier encore leurs efforts pour obtenir que soit appliquée complètement et sans compromis la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*]. Les récents succès remportés par les mouvements de libération nationale rendent encore plus actuelle la question de nouveaux efforts organisés par les Nations Unies en vue de l'élimination prochaine et complète des vestiges du système colonial.

91. Nous nous réjouissons du fait que le nouveau Gouvernement provisoire du Portugal, appuyé par toute la société démocratique portugaise, ait rompu avec les positions réactionnaires de l'ancien régime et ait décidé de reconnaître l'indépendance de la Guinée-Bissau et conclu un accord avec les représentants du mouvement de libération nationale du Mozambique en vue d'octroyer l'indépendance à ce pays. Nous voulons exprimer notre ferme espoir que, très rapidement, les peuples de l'Angola et d'autres territoires sous administration portugaise accèderont à l'indépendance complète.

92. Il y a longtemps que l'heure a sonné de mettre fin au colonialisme, au racisme et à l'*apartheid* dans toute l'Afrique australe. Les peuples du Zimbabwe et de la Namibie doivent également pouvoir vivre dans la liberté, l'indépendance et l'égalité pour lesquelles ils ont si longtemps lutté.

93. Pendant l'année qui s'est écoulée depuis le coup d'Etat fasciste au Chili, la campagne mondiale de solidarité avec le peuple chilien et la campagne pour la libération de Luis Corvalán et d'autres patriotes ont trouvé un large écho dans les organes des Nations Unies. A l'avenir également, les Nations Unies devront prendre de nouvelles mesures contre les violations massives des libertés civiles fondamentales et des droits de l'homme commises par la junte militaire au Chili.

94. A une époque où le baromètre de la vie internationale nous permet d'espérer une nouvelle détente, la nécessité de mettre fin à la folle course aux armements, qui est une menace pour toute l'humanité, et d'arriver à un désarmement général et complet, rend de plus en plus urgent l'examen de ce point de l'ordre du jour. Il faut que la détente politique soit complétée

par une détente sur le plan militaire et que les 250 milliards de dollars et davantage dépensés annuellement par l'humanité pour les armements soient utilisés au progrès économique, afin d'améliorer les niveaux de vie des peuples et d'assurer un niveau de coopération économique plus élevé.

95. En vue d'obtenir des résultats positifs dans le domaine de la détente militaire, nous estimons qu'il est particulièrement important de ne pas retarder les négociations sur la préparation concrète d'une conférence mondiale du désarmement et sur sa convocation. Cela permettrait d'aller de l'avant vers une solution d'ensemble de toutes les questions complexes de désarmement. Nous continuons à croire que la Conférence du Comité du désarmement de Genève devrait être plus activement utilisée, notamment pour ce qui est de la question d'une interdiction globale des armes chimiques, de celle de la limitation des essais d'armes nucléaires souterrains et, enfin, de celles de la conclusion d'un accord sur une interdiction totale des essais nucléaires et thermonucléaires.

96. Nous avons déjà accueilli avec satisfaction la proposition faite par l'Union des Républiques socialistes soviétiques de réduire de 10 p. 100 les budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité; et d'utiliser une partie des fonds ainsi économisés pour fournir une aide aux pays en développement<sup>3</sup>.

97. Au cours de la session actuelle, l'Union soviétique a présenté un projet de résolution [A/C.1/L.675] auquel est annexé un projet de convention sur l'interdiction d'agir sur l'environnement et le climat à des fins militaires et autres incompatibles avec le maintien de la sécurité internationale, le bien-être et la santé de l'être humain. Cette nouvelle initiative pacifique de l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'inscrit à une place de premier plan dans l'ensemble des tâches qui consistent à protéger l'humanité contre une guerre dévastatrice. Je suis convaincu que l'Assemblée apportera son plein appui à cette proposition.

98. Nous espérons que les résultats de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir au printemps de l'année prochaine, apporteront une contribution importante à la mise en œuvre totale et au respect des dispositions de ce traité.

99. Nous appuyons chaleureusement les efforts déployés par les participants aux pourparlers relatifs à la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale, ainsi que le caractère constructif de ces délibérations. Nous sommes persuadés que celles-ci aboutiront à des mesures généralement acceptables qui ne favoriseront ni ne pénaliseront aucune des parties et ne menaceront la sécurité d'aucun des pays en cause. Comme les autres pays socialistes, la République socialiste de Tchécoslovaquie est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir au maximum les efforts déployés afin d'arrêter la course aux armements.

100. Le climat politique du monde actuel et les progrès de la détente ont créé des conditions favorables à l'établissement de relations commerciales et économiques entre tous les pays, quel que soit leur régime social.

101. Afin de normaliser complètement les relations commerciales et économiques entre nations, il est cependant nécessaire que les pays capitalistes développés et certains groupements économiques mettent fin aux pratiques discriminatoires et éliminent les barrières commerciales avec tous les autres pays. A l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale figurent des problèmes économiques et sociaux importants, en particulier ceux qui découlent des décisions prises par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il faut résoudre ces problèmes dans l'esprit de la Charte et dans l'intérêt de tous les pays.

102. La délégation tchécoslovaque estime particulièrement important de réaliser une décolonisation systématique des relations économiques internationales, sans laquelle il est impossible d'assurer un développement réel dans l'intérêt des grandes masses populaires des Etats Membres souverains qui composent ce que l'on appelle le tiers monde. En dépit de la résistance de certains milieux qui n'ont à l'esprit que l'exploitation, les principes progressistes gagnent du terrain dans toutes les sphères de la vie économique internationale; de même, la puissance économique des pays de la communauté socialiste ne cesse de croître et l'indépendance économique et politique des pays en développement devient chaque jour plus forte.

103. Nous estimons que la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolution 3201 (S-VI)*] et le Programme d'action concernant cette instauration [*résolution 3202 (S-VI)*], adoptés à la sixième session extraordinaire, de même que la future Charte des droits et devoirs économiques des Etats — dont le texte doit être rapidement terminé et adopté en tant que document universel — constituent une base importante et une contribution sérieuse pour le développement de la coopération économique internationale. Les résolutions de la vingt-neuvième session relatives aux questions débattues à la sixième session extraordinaire doivent, à notre avis, refléter le fait que la détente et la coopération pacifique sont des conditions indispensables au progrès et que le désarmement est l'une des sources possibles de moyens supplémentaires indispensables à un développement économique pacifique.

104. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de renforcer la paix et la sécurité mondiales, condition préalable à un progrès systématique dans le domaine de la situation économique mondiale, qui favoriserait également le développement et le progrès économique des pays en développement.

105. Sans aucun doute, le processus de la détente internationale et la mesure dans laquelle les Nations Unies participent à son renforcement ont également une influence sur l'Organisation. Le rôle et l'importance des Nations Unies, dans les conditions actuelles et dans le contexte des efforts collectifs des pays intéressés à l'établissement d'une paix durable et permanente, s'accroissent indubitablement.

106. Nous considérons que les Nations Unies sont un forum international important capable d'apporter une contribution significative au renforcement de la tendance actuelle vers une détente générale dans les relations internationales, afin que ces relations soient

régies avec succès par les normes fondamentales de la coexistence pacifique des Etats ayant des régimes sociaux différents. Cette tendance à la détente internationale crée des conditions extrêmement favorables à l'exécution des tâches que la Charte a confiées aux Nations Unies et permettent à celles-ci de se consacrer entièrement à la mission prévue par la Charte.

107. Nous sommes convaincus que cette action concertée de toutes les forces pacifiques et progressives, ici aussi aux Nations Unies, s'opposera à ceux qui essaient de renverser le cours de l'histoire. La délégation de la République socialiste tchécoslovaque est prête à coopérer dans cet esprit à la présente vingt-neuvième session, de façon pratique et constructive, avec toutes les délégations qui ont véritablement à cœur les intérêts de la paix, de la sécurité et du progrès de la coopération amicale entre les peuples.

108. M. KHADDAM (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Permettez-moi d'embrayer, Monsieur le Président, de vous adresser mes plus sincères félicitations pour votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Ce choix rend hommage non seulement à l'Algérie, pays frère militant, mais aussi à vos dons personnels et à vos efforts inlassables en faveur des mouvements de libération nationale, que vous avez toujours aidés effectivement, ainsi qu'à votre opposition fructueuse à l'impérialisme et au sionisme. Sous votre présidence, nous en sommes certains, cette session va revêtir une grande importance et aboutir à des résultats. Nous vous souhaitons le plus grand succès.

109. Nous tenons à remercier chaleureusement aussi M. Leopoldo Benites, président de la précédente session, dont les efforts ont abouti à de bons résultats. Nous adressons nos meilleurs vœux à M. Benites et au pays ami qu'il représente.

110. De même, nous félicitons les Etats du Bangladesh, de la Guinée-Bissau et de la Grenade à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Ils contribueront grandement, nous en sommes sûrs, à la justice et à la paix dans le monde.

111. Nous ne devons pas perdre de vue que les objectifs pour lesquels cette organisation a été créée sont loin d'avoir été atteints. Toutefois, il n'est pas douteux que, grâce au dialogue noué dans tous les domaines entre les deux superpuissances, les relations internationales sont marquées par la détente.

112. Plusieurs peuples ont réussi à se rapprocher de la libération et de l'indépendance, même si leur lutte a demandé d'immenses sacrifices en hommes et en matériel. La Guinée-Bissau est maintenant indépendante, après une lutte héroïque. Le peuple du Mozambique sera bientôt libéré, grâce au sang que ses fils ont versé. Nous félicitons le Gouvernement portugais d'avoir eu le courage de modifier sa politique; il a compris où étaient les véritables intérêts du peuple portugais et il a renoncé à sa politique coloniale, ouvrant un nouveau chapitre dans l'histoire de la coopération avec la communauté internationale après de longues années de boycottage. Nous sommes convaincus que les peuples de la Namibie, de l'Angola, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud finiront par obtenir l'indépendance et par se débarrasser des séquelles du colonialisme racial qui les exploite.

113. Le dialogue instauré en Europe, l'élimination des foyers de conflit en Allemagne et la paix restaurée dans le sous-continent indien sont autant de signes positifs d'une évolution vers le mieux des relations internationales.

114. Malgré tous ces symptômes favorables, toutefois, la paix internationale est encore menacée; il reste beaucoup de foyers de tension et de danger, on continue à violer la Charte des Nations Unies et à s'opposer à la volonté des peuples d'être libres, indépendants et unifiés. La situation est toujours critique au Viet Nam. Le régime anti-patriotique du Viet Nam du Sud ne cesse de violer les accords de Paris. Des obstacles s'opposent à la volonté nationale du peuple coréen. Des agressions incessantes sont commises contre le peuple héroïque du Cambodge, qui a mobilisé toutes ses forces, sous la direction du Gouvernement royal d'union nationale du prince Sihanouk, pour affronter les agents de l'impérialisme qui luttent encore avec l'énergie du désespoir.

115. J'irai jusqu'à dire qu'il est impossible de parler de détente internationale, de respect de la Charte et du droit des peuples à l'autodétermination, en dehors du contexte des événements du Moyen-Orient, région que tant d'éléments contribuent à rendre l'une des plus importantes du monde. La situation stratégique du Moyen-Orient, plaque tournante entre trois continents, la civilisation et la culture que lui ont données les Arabes, ses immenses ressources naturelles, ses surplus d'exportation, et l'influence de tous ces facteurs sur l'ordre économique et monétaire international sont des réalités qui exigent que l'on médite sur la situation au Moyen-Orient et qu'on aborde cette question avec une extrême prudence.

116. La guerre de libération d'octobre a bien montré à quel point le Moyen-Orient était une région névralgique pour ce qui est de la paix, de la sécurité et de l'économie internationales. Il a bien fallu envisager l'éventualité d'un affrontement militaire entre les deux grandes puissances, et les crises subies par l'économie mondiale à la suite de cette guerre ont eu beaucoup d'acuité. Les Arabes, à qui cette guerre a été imposée, ont été obligés de défendre leurs droits légitimes et de lutter pour leur existence nationale et la libération de leur patrie.

117. Le drame du Moyen-Orient a commencé après la première guerre mondiale, lorsque le colonialisme britannique a cherché à faciliter l'immigration juive selon un plan colonialiste sioniste. Ainsi s'est créé Israël, avec l'appui des Etats impérialistes et colonialistes et du sionisme international; ainsi s'est implantée une entité raciste au cœur de la patrie arabe, et la plaie ne se cicatrise pas. Cette entité a été créée pour empêcher les Arabes de se libérer du colonialisme économique et politique et de parvenir à l'unité nationale. Il n'est pas difficile de se rendre compte de la nature de cette entité fondée sur l'exploitation de la religion à des fins racistes et expansionnistes à une époque où les peuples rejettent les formes réactionnaires de structure nationale.

118. Cette entité raciste a été admise à l'Organisation internationale en 1949, en vertu de la résolution 273 (III) de l'Assemblée générale, en date du 11 mai 1949, qui a posé comme condition à cette admission la mise en application des résolutions des Nations Unies tant

en matière de territoire que du retour des réfugiés et, en particulier aussi, de la résolution 194 (III), plus spécialement de son paragraphe 11 qui prévoit le retour des réfugiés arabes dans leurs foyers. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël s'est engagé alors, au nom de l'autorité sioniste, à respecter les résolutions pertinentes des Nations Unies et les conditions qu'elles comportaient.

119. Une simple comparaison entre la zone qui était sous l'autorité d'Israël en 1948 et celle sur laquelle il exerce sa domination aujourd'hui, ainsi qu'un examen rapide de l'histoire d'Israël qui montre que ce pays a refusé d'appliquer toutes les résolutions internationales, nous donne une idée de la nature d'Israël et du genre de paix que ce pays recherche.

120. La création de cette entité s'accompagnait de l'expulsion du peuple palestinien après 1948. Les Arabes de Palestine, depuis lors, ont vécu dans des conditions économiques et sociales extrêmement précaires. Israël a rejeté les résolutions des Nations Unies demandant le retour des Palestiniens dans leurs foyers et le respect de leur droit de libre détermination, et a intensifié son oppression et multiplié ses raids sur les camps de réfugiés. L'hostilité israélienne à l'égard des Arabes est allée jusqu'à entreprendre une guerre contre l'Egypte en 1956 et à étendre continuellement son expansion, jusqu'à son agression de juin 1967, lorsque Israël a occupé des territoires appartenant à trois Etats arabes Membres des Nations Unies, dispersant des centaines de milliers d'habitants, modifiant le caractère des villes arabes, établissant de nombreuses colonies, internant des milliers de citoyens et appliquant les méthodes nazies de tyrannie et de destruction. En dépit de tout cela, les Arabes ont levé l'étendard de la paix fondée sur la justice. Or la paix ne saurait être obtenue si elle n'est pas fondée sur les principes de la Charte qui exigent le retrait total de tous les territoires arabes occupés et la pleine reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien, y compris celui du retour dans ses foyers et du respect de son droit à la libre détermination.

121. Les Arabes n'ont épargné aucun effort ni aucune occasion pour amener les Membres de l'Organisation internationale à prendre des mesures efficaces en vue de faire pression sur Israël pour qu'il respecte ses obligations découlant de la Charte ainsi que les résolutions des Nations Unies, et qu'il les applique strictement. Tous ces efforts se sont heurtés au rejet d'Israël sous prétexte que ce pays avait besoin de "frontières sûres".

122. Les Israéliens se moquent de l'intelligence des peuples lorsqu'ils allèguent un prétexte aussi enfantin. Cela découle de leur complexe de supériorité et de l'égoïsme foncier qui est la marque de leur pensée et de leur conduite. Ils nous disent que les frontières géographiques sont des frontières sûres comme s'ils croyaient que nous ne nous rendons pas compte que notre époque est marquée par des progrès scientifiques, particulièrement dans le domaine des armements, et que la technique réduit à néant la protection résultant du terrain. En tout cas, la communauté des nations a le droit de demander pourquoi des frontières sûres doivent être exigées pour quelques villages israéliens alors qu'elles sont refusées à des millions d'Arabes autochtones. Est-ce que l'idée de

frontières sûres unilatérales n'implique pas une discrimination raciale ? Les Israéliens ont occupé le Golan, annonçant qu'ils ne s'en retireraient pas, et ils ont prétexté la nécessité d'avoir des frontières sûres lorsqu'ils ont fait connaître leurs intentions à l'égard de la frontière occidentale, de Jérusalem, et de Sharm El-Sheikh. Mais est-ce que cette occupation empêché la Syrie et l'Égypte de défendre leurs droits pendant la guerre d'octobre ? Les Israéliens se rappellent ce que les Arabes ont accompli au cours de cette guerre et ce qu'ils auraient pu obtenir sans les armements, l'équipement et le personnel qu'Israël a reçus par air et par mer à un degré sans précédent.

123. Le 29 octobre 1973, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 338 (1973), que mon pays a acceptée le 24 octobre 1973 par un télégramme qu'il a envoyé au Secrétaire général déclarant que, selon nous, cette résolution signifiait le retrait total d'Israël des territoires qu'il occupait et la protection des droits nationaux du peuple palestinien. Cependant, dans la période qui a suivi le cessez-le-feu, nous nous sommes très vite rendu compte qu'Israël était résolu à persister dans son agression. Il a exprimé cette détermination dans des déclarations provocantes selon lesquelles il ne se retirerait pas des territoires arabes occupés et spécialement du Golan. Au contraire, Israël s'est efforcé de rétablir la situation qui existait avant la guerre d'octobre, détruisant les résultats politiques importants que les Arabes avaient obtenus dans l'élan avec lequel ils avaient défendu leurs droits et libéré leurs territoires. Israël est revenu à son illusion d'invincibilité. Apparemment, il n'a pas tiré la leçon de cette guerre. Les Arabes, qui ont rejeté les revers de 1967 ne sont pas disposés à abandonner les résultats qu'ils ont obtenus grâce à la guerre d'octobre. Ils sont plus que jamais résolus à protéger et à défendre leurs droits nationaux, non seulement parce que ce sont leurs droits, mais parce que, en les défendant, ils défendent la Charte, la liberté et la dignité.

124. Nous avons déployé les plus grands efforts après le cessez-le-feu pour mettre en œuvre la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité. La réaction israélienne face à de tels efforts a consisté en d'autres déclarations comminatoires et en plus d'atermolements. Notre peuple lutte pour la liberté et nos efforts ne cesseront pas, nous ne nous laisserons pas aller au désespoir. Ceci a été mis en évidence lorsque nous avons accepté la guerre du Golan, à laquelle il a été mis fin après l'accord sur le dégagement des forces signé à Genève le 31 mai 1974. Le texte indique clairement que l'accord ne constitue qu'un pas vers l'application de la résolution 338 (1973) et que cela ne représente pas la paix durable et juste souhaitée. Bien que quatre mois se soient écoulés depuis la signature de cet accord, Israël continue à manœuvrer, à atermoyer et à refuser.

125. Il intensifie la tension en procédant à des préparatifs militaires qui dissimulent de nouveaux plans d'agression, sans se préoccuper des graves dangers que cela pourrait porter à la paix et à la sécurité internationales à un moment où la situation au Moyen-Orient a cessé de revêtir des dimensions seulement régionales et où elle a des répercussions dans le monde entier. Israël agit de la sorte en raison des encouragements qu'il a reçus de certaines puissances

qui lui fournissent encore une aide économique et des armements.

126. Nous attirons l'attention de la communauté internationale, une fois encore, sur le fait qu'accepter cette agression et tolérer qu'elle continue dans une partie du monde encourage des agressions dans d'autres endroits. En conséquence, nous vous demandons de soutenir notre peuple qui lutte pour la paix et de nous appuyer afin que nous puissions réaliser notre objectif, et de prendre les mesures nécessaires pour montrer à Israël qu'il ne peut impunément poursuivre sa politique hostile contre d'autres peuples, et que la violation des engagements qui lui ont permis d'être admis aux Nations Unies le rend indigne d'être membre de la communauté internationale.

127. Israël est vraiment devenu une source de trouble et d'angoisse dans cette région du monde. Je vous invite à visiter la ville de Kuneitra : vous verrez ce que la haine israélienne a accompli juste avant l'évacuation suivant l'accord de dégagement. Vous verrez la preuve qu'Israël ne pouvait endiguer ses sentiments de racisme et son instinct de destruction, et qu'il leur a donné libre cours, détruisant la ville, démolissant toutes les maisons, tous les magasins, les mosquées, les églises, les écoles, les hôpitaux, des réservoirs d'eau et des usines électriques, tous les objets anciens et précieux, et allant même jusqu'à profaner les cimetières. Après s'être livré à des actes aussi criminels, Israël a pensé que le plus facile était d'affirmer que la destruction de Kuneitra avait eu lieu pendant la guerre; ce faisant, il a ajouté mensonges et hypocrisie à ses crimes de guerre.

128. Le Gouvernement de la République arabe syrienne espère que l'Organisation internationale ne négligera pas de se préoccuper de la situation au Moyen-Orient, car elle est explosive; nous espérons que l'Organisation examinera le problème jusqu'à ses racines. Le Gouvernement syrien insiste sur le fait que le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux et autres reconnus par la Charte et les résolutions des Nations Unies est indispensable à l'établissement d'une paix juste et durable dans le Moyen-Orient; l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple palestinien exige la mise en œuvre du paragraphe 11 de la résolution n° 194 (III) de l'Assemblée générale, adoptée le 11 décembre 1948 et que l'Assemblée a réaffirmée chaque année, qui exige que les Palestiniens puissent rentrer chez eux et qu'Israël revienne sur toutes les mesures prises tendant à priver ce peuple de ses droits nationaux et humains, et qui demande également au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour protéger ces droits.

129. Persister à priver le peuple palestinien de ses droits est contraire à la Charte et à la Déclaration universelle des droits de l'homme; cela est également contraire à la politique des Nations Unies qui a pour but de liquider le colonialisme et de combattre le racisme. L'identité et la personnalité du peuple palestinien se sont manifestées dans sa lutte sous la direction de l'OLP, que la plupart des États ont reconnue, comme ils ont reconnu la légitimité de la lutte du peuple palestinien. En conséquence, nous vous lançons un appel pour que l'on fournisse un appui politique, matériel et moral à ce peuple militant qui participe à

la lutte pour la réalisation d'une paix juste au Moyen-Orient.

130. Parmi les responsabilités des Nations Unies, qui ont hérité de la question de Palestine de la Société des Nations, et qui se sont occupées des crises au Moyen-Orient, il faudrait déclarer sans ambiguïté qu'une paix juste ne peut être établie que par le retrait des forces israéliennes des territoires arabes occupés depuis juin 1967 et par l'abrogation de toutes les modifications apportées par Israël dans les domaines démographique, économique et culturel dans les territoires occupés. Si Israël ne souscrit pas à ces deux conditions, l'Organisation devrait alors avoir recours aux mesures prévues par la Charte, consistant à priver Israël de sa qualité de Membre et à l'obliger de se retirer de tous les territoires occupés et à rétablir le peuple palestinien dans ses droits nationaux. Si l'Organisation ne se montre pas à la hauteur de ses responsabilités, cela mettra en danger les progrès réalisés dans le domaine des relations internationales, risquant de les ramener à un état de tension explosive; car ce qui se passera au Moyen-Orient aura des conséquences sur le monde entier.

131. Sur la base de ces principes, les Etats arabes et d'autres Etats ont décidé de demander l'inscription de la question de Palestine à l'ordre du jour de la présente session [A/9742 et Add.1 à 4]. Tous les Etats ont appuyé cette demande et méritent nos remerciements les plus sincères. La question de Palestine est présente à la conscience universelle depuis plus d'un demi-siècle. Il appartient maintenant à l'Assemblée d'examiner tous les aspects de ce problème, pour que les Etats Membres puissent avoir une idée précise de ce qu'est Israël : un exemple de colonialisme qui rappelle par sa nature et ses caractères les régimes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie. Quand nous insistons sur le retrait d'Israël de tous les territoires occupés, et que nous l'associons à la nécessité de rétablir le peuple palestinien dans ses droits, nous nous fondons sur une réalité historique que ni les agressions israéliennes ni la politique du fait accompli ne peuvent éliminer. En refusant d'appliquer les résolutions des Nations Unies et en s'efforçant par des manœuvres d'éviter l'exécution de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité, Israël place la région dans des conditions qui ne sont guère de nature à assurer la paix et la sécurité internationales. Toute coopération ou toute assistance fournie à Israël sur les plans militaire, économique ou politique, ne peut que l'encourager à se soustraire à ses obligations internationales. Tous les Etats, notamment ceux qui ont appuyé et qui appuient toujours Israël, sont invités à respecter leur responsabilité consistant à protéger la Charte des Nations Unies et à appliquer les résolutions de l'Organisation.

132. Toute tentative visant à rétablir d'une façon ou d'une autre la situation qui existait avant la guerre d'octobre aura un effet néfaste sur la paix. D'où la nécessité pour les Nations Unies et les peuples épris de paix de prendre des mesures très fermes telles que celles contenues dans les résolutions adoptées par la quatrième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés<sup>4</sup>, tendant à boycotter Israël sur les plans politique, militaire, économique et culturel, et d'interrompre toutes les communications aériennes et maritimes avec ce pays.

Nous avons le droit de nous attendre — et les événements de la guerre d'octobre n'ont fait que le confirmer — à ce qu'un effort international soit fait pour répondre aux exigences du peuple palestinien pour le rétablissement de ses droits. Malheureusement, nous pensons que cet espoir ne peut être réalisé que si l'on s'efforce de travailler rapidement et de déjouer les manœuvres d'Israël tendant à réduire à néant tous ces efforts et à esquiver ses obligations en vertu de la Charte et des résolutions des Nations Unies.

133. La politique de mon pays est une politique de la porte ouverte, dans un esprit d'amitié et de coopération avec tous les pays, sauf avec ceux dont la politique et l'existence sont fondées sur le racisme. Du fait de cette politique, notre pays et d'autres pays arabes assistent à une évolution positive sur les plans politique, économique et spirituel avec d'autres pays du monde. On peut trouver des exemples de ces efforts dans les réunions au sommet qui ont eu lieu chez nous et dans d'autres pays arabes; dans notre participation active aux conférences internationales les plus importantes; dans les séries de visites entreprises récemment par le président Hafez El-Assad dans des pays amis. Ce sont des encouragements pour une meilleure compréhension internationale et une réaffirmation plus ferme d'une foi commune dans les principes de la Charte et dans les valeurs morales et les normes de justice de la communauté internationale. Les résultats de la Conférence des pays non alignés et des pays islamiques à Lahore et la réunion au sommet des pays arabes montrent et confirment ces objectifs. Ainsi, la voie est préparée pour le rétablissement des droits du peuple palestinien sous la direction de l'OLP.

134. Nous espérons que le jour viendra où la Méditerranée sera une région pacifiée, lorsqu'auront disparu les sources de tension au Moyen-Orient créées par l'agression sioniste contre les nations arabes. Nous sommes attristés par les événements survenus à Chypre, cette île si proche de nos côtes et à laquelle nous sommes liés par des relations cordiales fondées sur le voisinage, la coopération, les principes de la Charte et la politique de non-alignement. Lorsque nous considérons que ces événements ne sont pas isolés de toute la situation au Moyen-Orient et en Europe, nous estimons que des efforts devraient être déployés pour mettre un terme aux épreuves du peuple chypriote et lui permettre de résoudre ses problèmes sur la base de l'intégrité territoriale et de l'indépendance, d'écartier toutes les causes de tension dans l'île et de faire en sorte qu'elle adhère toujours au groupe des pays non alignés. Nous lançons un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils contribuent à la réalisation de ces objectifs.

135. Notre organisation connaît une ère nouvelle. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, l'Organisation doit répondre aux défis qui nous sont lancés sans sacrifier les principes. Tous les peuples se tournent vers l'Organisation dans l'espoir qu'elle évitera au monde les horreurs de la guerre et qu'elle construira une communauté internationale politiquement, économiquement et socialement fondée sur des principes sains, tendant à éliminer l'injustice, à soutenir le droit, et à établir la paix et la justice pour tous. L'Organisation devrait trouver des solutions aux grands problèmes internationaux qui se posent sur le plan économique et s'efforcer de combler le fossé qui sépare

les pays développés des pays en développement. Les difficultés qui existent entre les pays développés et les pays en développement et qui ont justifié la réunion de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale au printemps dernier exigent des efforts sincères, sérieux et rapides de la part des pays industrialisés, sur la base de la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale, du rétablissement de tous les Etats dans leur souveraineté sur leurs ressources naturelles, de l'accès de ces Etats à la technologie et à l'assistance technique pour édifier leurs économies sur des bases sûres et fermes, de la liquidation de l'agression et de l'occupation étrangère, et de l'élimination de toute exploitation économique étrangère.

136. Il ne fait aucun doute que l'agression militaire, les dépenses militaires importantes de la part des grandes puissances, l'aide fournie aux régimes racistes et expansionnistes, et le contrôle des ressources du tiers monde sont des facteurs qui ont entraîné l'inflation à laquelle le monde fait face aujourd'hui.

137. Les peuples du tiers monde qui ont souffert du colonialisme et de l'exploitation des sociétés impérialistes ont le droit de récupérer leur souveraineté sur leurs ressources naturelles et d'utiliser ces ressources pour la défense de leur indépendance et de leur souveraineté et le respect de leur territoire national. Il convient de fournir une aide et une assistance aux peuples qui souffrent de l'agression, car la liquidation de l'agression et de ses causes est un des facteurs importants pour supprimer les sources de tension dans le monde; ce processus aura un effet positif sur l'économie mondiale et servira les intérêts de tous les peuples.

138. Ce n'est qu'avec courage et avec foi dans les principes de la Charte que l'on pourra répondre aux espoirs de l'humanité. Nous sommes optimistes et nous pensons que cette session que vous dirigez, Monsieur le Président, sera le point de départ d'une ère nouvelle, renforçant l'efficacité de l'Organisation.

139. La République arabe syrienne, réaffirmant sa foi en la Charte et dans le droit international, se sent tenue de libérer ses territoires occupés par tous les moyens à sa disposition et estime être en droit de lutter en faveur du peuple palestinien. Ce faisant, nous exprimons les aspirations et les intérêts de la communauté internationale en vue d'assurer une paix juste et durable; nous coopérons sincèrement avec tous les Etats et toutes les forces qui œuvrent dans cette direction. Telles sont les conditions propices qui permettront aux relations internationales de prospérer sous les auspices des Nations Unies afin d'établir la justice, l'amitié et l'égalité dans un monde de paix, de progrès et de prospérité.

140. M. MALECELA (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, votre élection à l'unanimité au poste de président de la vingt-neuvième session montre clairement la haute estime dans laquelle vous tient la communauté internationale pour vos qualités d'homme d'Etat et de dirigeant. Je voudrais donc m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et vous présenter mes félicitations les plus sincères, ainsi que celles de la délégation de la République-Unie de Tanzanie, pour l'honneur que vous a fait l'Assemblée générale et la

confiance qu'elle vous a manifestée. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour vous transmettre, et par votre truchement au grand peuple d'Algérie, l'expression des sentiments fraternels de bonne volonté et les meilleurs vœux du Gouvernement et du peuple tanzaniens non seulement parce que vous êtes Africain, mais aussi parce que la lutte de votre pays pour la liberté a été une source d'inspiration pour nombre de courageux combattants de la liberté dans le monde entier.

141. C'est aussi avec un grand plaisir qu'au nom de la délégation tanzanienne et en mon nom propre, je dis à M. Benites combien nous apprécions les immenses services qu'il a rendus à l'Organisation par la façon remarquable dont il a présidé la vingt-huitième session et la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

142. C'est avec une profonde satisfaction que je m'associe à ceux qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue à la Guinée-Bissau, à la Grenade et au Bangladesh à l'occasion de leurs admission à l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation tient à faire savoir à ces nouveaux Membres qu'elle est toute prête à coopérer avec eux à tout moment dans la lutte commune pour réaliser les nobles objectifs énoncés si éloquemment dans la Charte des Nations Unies.

143. L'indépendance de la Guinée-Bissau est venue après de longues années d'une âpre lutte, et parmi ceux qui ont perdu leur vie, l'on compte un grand fils de la révolution, notre frère Amílcar Cabral. Il est terrible qu'il ait été assassiné à la veille de la victoire. Mais tout comme son martyr a poussé son peuple vers de plus grandes victoires, de même sa mémoire brillera à jamais comme un phare dans la reconstruction de la Guinée-Bissau et dans le renforcement et la protection de cette indépendance durement gagnée, à laquelle il avait consacré sa vie entière. Nous voulons également rendre hommage à la mémoire de ce grand fils du Mozambique, M. Eduardo Mondlane, qui est mort dans des circonstances similaires et pour une cause semblable et tout aussi noble.

144. En souhaitant au nouvel Etat de Guinée-Bissau la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies, la République-Unie de Tanzanie et, en fait, la communauté internationale tout entière, ne peuvent qu'exprimer leur profond soulagement de voir enfin arriver à son terme le système colonial portugais qui a apporté tant d'affres et de souffrances aux peuples de la Guinée-Bissau, du Mozambique, de l'Angola et des autres colonies sous domination portugaise du continent africain.

145. Cela fait naturellement plaisir de constater que les nouveaux dirigeants du Portugal ont admis le droit à l'indépendance des anciennes colonies portugaises. A ce propos, le Gouvernement tanzanien trouve très encourageant l'accord récemment conclu entre le Portugal et le Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO), qui prévoit la mise en place d'un gouvernement de transition au Mozambique qui mènera à l'indépendance de ce pays le 25 juin 1975. Le Gouvernement tanzanien a le fervent espoir qu'un accord interviendra bientôt pour la décolonisation complète de l'Angola, permettant ainsi au peuple de ce pays de réaliser enfin ses légitimes aspirations.

146. A en juger d'après les incertitudes qui ont suivi le changement de gouvernement au Portugal le 25 avril de cette année, l'on peut penser qu'il ne fut pas facile aux nouveaux dirigeants portugais de décider d'admettre le principe de la décolonisation. Mais il n'y avait pas d'autre possibilité, car l'effondrement inévitable de la tyrannie coloniale de Caetano était irrévocablement garanti par l'engagement stoïque dans la courageuse lutte des masses opprimées des territoires coloniaux.

147. La République-Unie de Tanzanie prend tout particulièrement note de la déclaration du Portugal selon laquelle il n'y aura pas de relations néo-coloniales avec les nouveaux Etats. C'est ce qu'il faut. Il n'y a aucune raison pour que le peuple portugais se sente lésé ou humilié. Au contraire, il a toutes raisons d'être satisfait. En effet, les nouveaux rapports en cours d'établissement entre le Portugal et ses anciennes colonies contribueront très certainement à la création d'un climat de confiance mutuelle et de meilleure coopération non seulement entre le Portugal et les nouveaux Etats, mais aussi entre le Portugal et le reste du monde. En tout cas, nous avons toujours, en Afrique, déclaré que la lutte pour la liberté et la dignité humaine sur le continent africain ne s'est jamais fondée sur des concepts racistes; il s'agissait plutôt d'une lutte contre des systèmes politiques répressifs, d'une lutte qui s'inspire d'un engagement sans compromis au service de la défense de la dignité sacrée et de la valeur de la personne humaine.

148. Je voudrais prendre note avec une appréciation toute particulière de la déclaration importante prononcée à cette session par le Ministre des affaires étrangères du Portugal, M. Mário Soares [2239<sup>e</sup> séance]. Cette déclaration réaffirmait clairement la politique du Portugal nouveau en faveur de la décolonisation. Il importe que rien ne soit fait qui vienne frustrer cet engagement, car toute nation ou tout groupe de nations qui, d'une façon quelconque, tenterait de renverser l'évolution actuelle dans les colonies se verrait à jamais condamné par le peuple africain et, en fait, par la communauté mondiale tout entière pour avoir trahi la cause de la liberté en Afrique. Je saisis cette occasion pour souhaiter sincèrement au Gouvernement actuel du Portugal tout le succès possible dans ses efforts visant à éliminer les derniers vestiges du fascisme qui, depuis plus d'un demi-siècle, opprime le peuple portugais et a provoqué d'indicibles souffrances humaines sur le continent africain.

149. Les progrès vers la liberté réalisés au Mozambique et en Guinée-Bissau forment un contraste flagrant avec la tragédie qui règne en Namibie et en Rhodésie, aussi bien que parmi la population non blanche de l'Afrique du Sud. Au cours de ces récents mois, l'évolution en Namibie a brusquement frappé la communauté mondiale en lui rappelant brutalement la nature de la domination coloniale en Afrique du Sud. En Namibie, le peuple africain a résolument refusé de continuer de vivre sous la terreur et a recouru aux armes sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO) pour défendre sa dignité. Ni l'Afrique du Sud, ni les protagonistes de l'*apartheid* ne peuvent nier qu'en dépit de la puissance écrasante de l'Afrique du Sud, qui est un Etat policier armé, de rudes combats se déroulent en

Namibie contre le colonialisme sud-africain. A cause de cette lutte et de son succès, les autorités coloniales en Namibie ont entrepris une campagne de torture sauvage et brutale. Des centaines de milliers de personnes ont été arrêtées et emprisonnées, certaines fusillées sur place. Des femmes, des hommes et des enfants ont été brutalement fouettés en Namibie, ce qui ne peut que choquer profondément la conscience du monde entier. Les malheureux alliés fidèles de l'Afrique du Sud — nous en avons vu hier quelques-uns — devraient baisser la tête de honte; faute de quoi on peut bien dire qu'ils sont complètement dénués de toute compassion et de tout sentiment humain.

150. La situation dans la colonie britannique de Rhodésie n'est pas moins tragique que celle qui règne en Namibie et en Afrique du Sud. Près de 10 ans se sont écoulés depuis que les colons minoritaires racistes se sont rebellés contre le Royaume-Uni et il ne semble y avoir aucun espoir de voir ce problème prendre fin. A mesure que les années passent, les colons de Rhodésie sont aidés activement dans tous les domaines par le régime raciste sud-africain qui intensifie son oppression contre la majorité noire de la colonie. Le peuple zimbabwé a néanmoins recouru aux armes pour lutter et reconquérir sa liberté et sa dignité. Cette lutte, il la mène malgré tous les obstacles dressés contre lui. Il ne saurait maintenant y avoir aucun doute que les grandes victoires qu'il a remportées font régner la peur et la panique parmi les colons de Rhodésie et c'est bien là une claire indication du grand succès de la lutte pour la liberté. Il appartient à chaque Membre des Nations Unies de veiller à ce qu'aucune mesure ne soit prise par ses ressortissants ou ses institutions pour nuire à la lutte pour la liberté engagée en Rhodésie. C'est à ce propos que mon gouvernement, et en fait le continent africain tout entier, ont éprouvé une détresse profonde et une vive colère devant le comportement de nombreux pays et sociétés qui relèvent de leur juridiction et violent les sanctions économiques édictées contre la Rhodésie. Ces violations de la part de sociétés et d'un certain nombre d'Etats Membres de l'Organisation, en particulier les Etats-Unis, constituent un appui flagrant aux odieux oppresseurs du peuple zimbabwé.

151. Il faut d'ailleurs souligner à nouveau que le problème de la Rhodésie est, juridiquement parlant, une question qui relève de la compétence du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni. Depuis la rébellion de 1965, le Royaume-Uni a entrepris de nombreuses négociations avec les rebelles pour essayer de mettre un terme à la rébellion. La majorité africaine a toujours considéré ces négociations avec une profonde méfiance car, dans la plupart des cas, elles reposaient sur l'hypothèse que l'on pouvait légaliser la rébellion en accordant l'indépendance à la colonie sur la base d'une constitution qui laisserait la majorité africaine à la merci des colons. C'est pourquoi les Nations Unies ont insisté et doivent continuer d'insister pour dire qu'il ne saurait y avoir d'indépendance aussi longtemps que la règle de la majorité ne sera pas devenue une réalité. Le peuple africain a rejeté toutes les autres possibilités, ce qui est d'ailleurs bien prouvé par le sort réservé aux propositions de règlement de 1971<sup>s</sup> et à la Commission Pearce. Le peuple africain du Zimbabwe ne se prêtera



jamais à une tentative de solution qui, en fait, équivaldrait à lui demander de légaliser sa condition d'asservissement. C'est pourquoi tout accord non fondé sur la règle de la majorité ne peut être considéré par le peuple africain que comme une trahison criminelle. La responsabilité du Royaume-Uni en la matière est donc fort lourde. Le Royaume-Uni ne doit pas se rendre doublement coupable de trahison. En particulier, il ne peut y avoir de véritables négociations sans la pleine participation des dirigeants légitimes du peuple africain du Zimbabwe, notamment de Joshua Nkomo et du Révérend Ndabaningi Sithole. Il faut d'ailleurs signaler que, dans un communiqué commun publié en 1973, à Ottawa, à l'occasion de la dernière réunion des chefs d'Etat et de gouvernement du Commonwealth, le Gouvernement du Royaume-Uni s'est engagé à s'efforcer d'obtenir la mise en liberté de ces deux dirigeants. Le Gouvernement tanzanien attend anxieusement que le Gouvernement de Sa Majesté s'acquitte de cette promesse.

152. En Afrique du Sud, la répression et l'humiliation auxquelles le peuple africain est soumis depuis des décennies deviennent plus intenses encore. Les millions de non-Blancs de ce pays ont souffert depuis trop longtemps et leur martyre pose un défi moral aigu incommensurable à chacun des membres de la communauté internationale. C'est là, en effet, une situation où des millions de vies innocentes demeurent perpétuellement condamnées à une condition de misère abjecte. Ces malheureux pleurent et se lamentent et leurs larmes amères constituent une mise en accusation du complot du silence et de la négligence de ceux qui sont en grande partie responsables d'avoir encouragé l'Afrique du Sud à poursuivre de manière implacable son règne de terreur. Nous, en République-Unie de Tanzanie, avons protesté et continuons de protester contre ce complot criminel.

153. Mon gouvernement a considéré avec détresse et condamné sans aucune équivoque toute tentative d'établir les relations, quelles qu'elles soient, avec l'Afrique du Sud. Nous avons, par exemple, demandé l'isolement total de l'Afrique du Sud dans tous les événements sportifs. C'est pourquoi la République-Unie de Tanzanie a récemment condamné l'envoi en Afrique du Sud et en Rhodésie d'une équipe de rugby du Royaume-Uni. Mon gouvernement s'est également élevé avec la plus grande énergie contre la collaboration militaire existant entre certains pays d'Occident, en particulier la France, et l'Afrique du Sud. Nous condamnons aussi les récentes manœuvres navales auxquelles ont participé le Royaume-Uni et l'Afrique du Sud, et qui sont un autre exemple de cette collaboration.

154. Nous demandons au Conseil de sécurité d'étudier, en tant que question urgente, l'imposition de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud et le renforcement de l'embargo sur les armes contre ce pays. En même temps, il conviendrait d'instaurer une campagne énergique et concertée de la part des Nations Unies et des institutions spécialisées pour dissuader les sociétés étrangères d'investir dans l'économie sud-africaine. L'argument selon lequel les investissements économiques effectués en Afrique du Sud par des sociétés étrangères ont un résultat autre que celui d'accroître la pauvreté de la majorité de la population africaine est tout à fait fallacieux. Il

s'agit là d'une campagne destinée à induire l'opinion mondiale en erreur. Le fait est que, parallèlement à l'amélioration de l'économie de l'Afrique du Sud, la misère de la population non blanche de ce pays s'est accrue.

155. Ce qui est plus grave c'est que la mise en valeur de l'Afrique du Sud par des sociétés étrangères a permis à ce pays d'entreprendre la fabrication d'armes meurtrières qui serviront non seulement à la répression intérieure, mais également à une agression extérieure. Mon gouvernement a été gravement préoccupé des rapports constants selon lesquels certains pays occidentaux ont maintenant commencé à acheter des armes de fabrication sud-africaine. L'un de ces types d'armes est le système de missiles de défense aérienne Crotale ou Cactus, fabriqué en Afrique du Sud avec le concours d'une société électronique française. Le Gouvernement et le peuple tanzaniens espèrent sincèrement que ces pays s'abstiendront de tels achats, car ceux-ci équivalent simplement à une collaboration criminelle avec l'Afrique du Sud dans ses efforts pour augmenter et perfectionner son industrie d'armes de répression.

156. Le Gouvernement tanzanien est actuellement convaincu que l'heure est venue, pour les Nations Unies, de réexaminer sérieusement ses rapports avec l'Afrique du Sud, en raison de la politique raciste menée par ce pays. L'Afrique du Sud et ses partisans ont souvent déclaré que le monde avait été injuste à leur égard, en condamnant le régime d'*apartheid*. Mais quelle est la vérité ? Nulle part ailleurs qu'en Afrique du Sud, le racisme ne constitue la base philosophique de l'Etat et n'est consacré dans la constitution du pays. En second lieu, en Afrique du Sud, nous trouvons l'équivalent d'une église d'Etat, l'Eglise hollandaise réformée, dont la doctrine comprend, comme une de ses règles fondamentales, l'enseignement de la haine raciale. En raison de cette situation, la population africaine ne peut, en Afrique du Sud, s'adresser à l'Etat pour obtenir justice, comme ce pourrait être le cas si la discrimination raciale n'était pas incluse dans la constitution de ce pays. L'Afrique du Sud a refusé délibérément d'entendre l'appel lancé par la communauté internationale pour modifier sa politique raciste.

157. A elles seules, ces raisons suffisent à disqualifier l'Afrique du Sud, patrie de l'*apartheid*, en tant que Membre de notre organisation. En effet, les principes de liberté, d'égalité raciale et de dignité humaine inscrits dans la Charte ne peuvent et ne doivent pas coexister avec la politique abjecte d'humiliation constante et de dégradation humaine énoncée notoirement dans la doctrine de l'*apartheid*. Mais il y a d'autres facteurs tout aussi importants qui font que la présence persistante dans l'Organisation de la délégation qui pratique l'*apartheid* est à la fois anachronique et constitue un grave danger pour les Nations Unies. L'Afrique du Sud a choisi de s'engager dans la voie de la violation constante des résolutions et des décisions des Nations Unies. Elle a toujours fait preuve d'un mépris total et absolu pour l'Organisation.

158. Ces violations sont trop connues de tous pour qu'il soit nécessaire d'y insister davantage. Sur quelle base le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud pourrait-il fonder sa présence persistante dans l'Organisation ? Quelle valeur les autorités racistes attachent-

elles aux principes de l'Organisation ? N'est-il pas évident qu'en permettant aux représentants de M. Vorster de continuer à couvrir de ridicule l'Organisation, nous ne faisons que donner plus de vigueur aux forces qui veulent saper l'efficacité, le prestige et la compétence de l'Organisation ? Nous pensons que chaque jour au cours duquel le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud continue de bénéficier des droits et privilèges attachés à la qualité de Membre de l'Organisation, tout en persistant à violer totalement les obligations qu'entraîne cette qualité, marque une dérision à l'égard des Nations Unies.

159. Pour ces raisons évidentes, la République-Unie de Tanzanie estime que la participation des racistes de Pretoria à l'Organisation est une anomalie grave, qu'il convient de corriger immédiatement en expulsant l'Afrique du Sud, patrie de l'*apartheid*, de l'Organisation. Nous sommes fermement convaincus que, par une telle décision, les Nations Unies réaffirmeraient les nobles objectifs et idéaux de la Charte. Bien sûr, il s'en trouvera qui nous demanderont à quoi servirait une telle action ? A ceux-là nous répondrons : à quoi cela a-t-il servi, depuis la fondation des Nations Unies, d'avoir compté l'Afrique du Sud parmi les Membres de l'Organisation ?

160. Il ne fait aucun doute que les événements qui se sont produits dans les colonies portugaises ont ouvert une nouvelle ère d'espoir en Afrique australe. La lutte pour la liberté et la dignité humaine dans cette région a pris un nouvel élan. L'heure n'est-elle pas venue pour le régime raciste du Zimbabwe de voir l'avertissement inscrit sur le mur ? N'est-ce pas le moment, pour les colonialistes d'Afrique du Sud, d'entendre les appels pressants de la communauté internationale et de mettre immédiatement fin à leur occupation illégale de la Namibie ? Il ne s'agit pas là de questions oiseuses. Le régime raciste d'Afrique du Sud et le régime de Smith doivent tirer les conclusions qui s'imposent et éviter ainsi de nouvelles effusions de sang, ou continuer de pratiquer la politique de l'autruche et prolonger un affrontement dans lequel, inévitablement, ils seront les perdants.

161. Les conditions économiques et sociales de la majorité de la population mondiale n'ont jamais été aussi graves et désespérées qu'à l'heure actuelle. Tandis qu'une minorité de la population mondiale paraît jouir d'un bien-être matériel sans pareil et continue de profiter d'une richesse incroyable provenant d'un développement industriel sans précédent, le reste de l'humanité demeure privée des biens essentiels à sa survie. On doit reconnaître qu'il existe des problèmes économiques et sociaux dans ces pays que l'on a coutume de qualifier de pays développés, mais il n'y a rien de comparable à la pauvreté des masses et à la totale pénurie existant dans le reste du monde.

162. Depuis des décennies, de nombreux pays en développement ont difficilement essayé — je répète : ont difficilement essayé — de sortir de leur effrayante condition économique et sociale. On ne saurait mettre en doute le fait qu'ils ont déployé tous les efforts dans ce but. Ils continuent et continueront de s'efforcer de le faire, tant que ce sera humainement possible. Les efforts qu'ils ont accomplis sont éloquentes, tant sur le plan international que national.

163. Les institutions internationales, en particulier celles travaillant sous les auspices des Nations Unies et qui ont été constituées au cours de la dernière décennie, portent témoignage des efforts déployés par les pays en développement pour essayer de trouver des solutions à leurs maux économiques. L'établissement du PNUD, de l'ONUDI, de la CNUCED et la création de fonds de développement tels que le Fonds d'équipement des Nations Unies en sont de bons exemples. Au plan national, nos gouvernements et nos peuples ont fait des efforts désespérés par différents moyens pour briser les chaînes de l'infériorité qui afflige nos pays; cependant, malgré tous ces efforts, les conditions économiques et sociales des pays en développement ont empiré.

164. La raison fondamentale du manque actuel de développement des pays en développement se trouve dans les relations injustes qui gouvernent la collaboration économique et technique entre la minorité riche et la majorité pauvre du monde. Les pays en développement ont travaillé durement pour augmenter leur production, mais ils ont été privés de la véritable valeur de leurs produits. A quelques exceptions près, le travail et la sueur de nos peuples sont entièrement hors de proportion avec le prix imposé à ce qu'ils produisent. Ce problème est encore aggravé par l'instabilité monétaire et l'inflation galopante, qui provoquent de grandes difficultés et de grands bouleversements, en particulier dans de nombreux petits pays en développement. La République-Unie de Tanzanie croit que le moment est venu de rejeter le postulat que la seule voie laissée à certains pays est de jouer le rôle de gages dans le jeu compliqué de la politique internationale monétaire et fiscale, dont les règles sont fixées par un groupe restreint de pays. Nous rejetons, comme totalement inacceptable, le fait que notre population doit souffrir de la misère et des privations à cause de bouleversements monétaires qui, dans certains cas, ont été délibérément provoqués par des spéculateurs avides, des chefs d'industrie impitoyables et des capitalistes dont le seul souci est simplement d'augmenter leur propre fortune.

165. Ceci m'amène au problème qui est l'un des points centraux de la discussion actuelle sur la situation économique mondiale. Je veux parler de la question du pétrole. Il est hors de doute que la faculté de fixer des prix justes pour les matières premières produites dans un pays fait partie des conséquences logiques de l'acceptation du principe de souveraineté du pays producteur sur les matières premières en question. Cependant, je le répète, pour un pays en développement comme la République-Unie de Tanzanie, reconnaître et accepter ce principe et s'inquiéter de la montée vertigineuse des prix du pétrole n'est pas incompatible. Pour de nombreux pays en développement, les prix élevés actuels du pétrole équivalent presque à un étranglement économique.

166. La République-Unie de Tanzanie apprécie certaines des mesures limitées qui ont été prises pour essayer de remédier à ce problème. Nous pensons, cependant, que les pays producteurs de pétrole doivent étudier très sérieusement la façon de collaborer beaucoup plus efficacement avec un grand nombre des pays non producteurs de pétrole pour éviter une grave instabilité économique et des souffrances inutiles à des millions de personnes dans le tiers monde.

Qu'il me soit permis d'ajouter que nous espérons que les pays producteurs de pétrole comprendront que c'est une question qui risque de semer la division dans le tiers monde.

167. Ceci dit, je déclare qu'en République-Unie de Tanzanie, nous rejetons solennellement toute tentative faite pour déformer les véritables questions économiques qui se posent au monde en recourant à des menaces implicites ou à un chantage qui ne veut pas dire son nom. Toute solution donnée à la crise économique mondiale actuelle, dont de nombreux pays en développement sont les principales victimes, doit être fondée sur un système reposant sur des dispositions justes et équitables garantissant à toutes les nations le juste rendement du travail et de la production de leurs peuples. La condition préalable à la réalisation de cet objectif suppose la nécessité pour tous les pays d'être prêts et disposés à adopter des mesures qui apporteront la justice et l'équité dans toutes les relations économiques internationales. Cependant le désir politique de justice doit d'abord exister. Sans ce désir, tout espoir d'un nouvel ordre économique international ne serait qu'une vaine illusion.

168. Le cessez-le-feu intervenu au Moyen-Orient en octobre dernier a provoqué un soulagement temporaire et a fait naître l'espoir qu'enfin on trouverait le moyen de mettre un terme aux années d'effusion de sang et d'affrontement qui ont causé des souffrances indicibles à des millions de personnes vivant dans cette zone troublée. La paix difficile qui règne maintenant au Moyen-Orient et la tranquillité trompeuse le long du canal de Suez ne doivent pas cependant détourner l'attention de toutes les parties au conflit non plus que celle de la communauté internationale dans son ensemble, qui ne doivent pas relâcher leurs efforts pour trouver une paix juste, durable et permanente au Moyen-Orient. En vérité, les rapports sur les manœuvres de guerre et les préparatifs militaires qui nous parviennent régulièrement de cette région montrent clairement le besoin de trouver une solution rapide à ce problème.

169. Mon gouvernement est convaincu qu'il ne saurait y avoir de paix dans cette région si elle n'est pas fondée sur certains principes de base. Ceux-ci comportent l'acceptation par Israël de l'inadmissibilité de l'acquisition de terres arabes par la force et le besoin de trouver une solution juste, équitable et durable au problème palestinien. Ne pas tenir compte de ces deux éléments c'est s'écarter de la réalité, et toutes les dispositions prises en méconnaissant ces principes n'aboutiraient qu'à une autre paix éphémère. A ce propos, plusieurs pays, dont le mien, la République-Unie de Tanzanie, ont demandé l'inscription à l'ordre du jour de la vingt-neuvième session d'une question intitulée "Question de Palestine".

170. La plus grave erreur qu'ait commise notre organisation a été d'ignorer le peuple palestinien comme s'il n'existait pas. Depuis 1948, nous avons discuté de la question du Moyen-Orient sans tenir compte de ses causes profondes. Nous croyons qu'il serait impossible, voire futile, de régler la question du Moyen-Orient sans avoir d'abord réglé la question palestinienne. Si l'existence du peuple palestinien n'est pas reconnue et que ses droits fondamentaux ne sont pas garantis par notre organisation, tous les débats qui se dérouleront dans l'enceinte des Nations

Unies seront futiles et sans objet. La délégation tanzanienne espère que l'inscription de cette question à l'ordre du jour permettra à l'Assemblée générale de s'occuper de ce problème de meilleure façon et de corriger l'injustice faite au peuple palestinien dans le but de mettre fin à la crise du Moyen-Orient.

171. Ma délégation est très préoccupée par le fait que, tandis que les grandes puissances font des déclarations relatives à la détente, une forte rivalité vise, sans relâche et sous diverses formes, à imposer l'hégémonie dans de nombreuses régions du monde. Ainsi, dans des zones comme celle de l'océan Indien, qui a été solennellement déclarée par l'Assemblée générale "zone de paix" [résolution 2832 (XXVI)], on continue à prendre des mesures pour l'établissement de bases militaires dotées d'armes de destruction massive.

172. En outre, cet esprit de détente dont on parle tant signifie bien peu de chose pour les millions d'êtres humains qui doivent endurer les conséquences des guerres d'agression et qui sont perpétuellement soumis à des interventions impérialistes. Au Viet Nam, encore qu'un accord de paix ait été signé il y a deux ans, les Etats-Unis et le régime fantoche de Thieu continuent à empêcher tout progrès réel vers la fin des combats qui causent tant de souffrances au peuple vietnamien. Au Cambodge, où le peuple a rejeté la clique corrompue de Lon Nol, les Etats-Unis se sont engagés à assurer la survie permanente de ce régime décadent. En Corée, les efforts de la République démocratique populaire de Corée pour arriver à la réunification complète de ce pays, ont été frustrés par le régime Park et l'intervention étrangère.

173. Tout cela confirme nos craintes que la détente ne soit, après tout, utilisée que comme un camouflage pour la poursuite de l'agression, de l'intimidation, du sabotage, de la subversion de gouvernements étrangers et de l'assassinat brutal de dirigeants dont le seul crime est de vouloir défendre la liberté et l'indépendance de leur pays.

174. La Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui a été préparée pendant de nombreuses années, constitue en elle-même une reconnaissance de la nécessité de changement du droit maritime international actuel pour éviter le chaos que ce droit, cela est reconnu, tend à créer. Mais modifier le droit ne peut garantir seul la paix, sans parler de la justice. Le nouveau droit devra être à la fois équitable et précis. La prétendue liberté des mers doit céder la place à des règles de droit précises, destinées à protéger les intérêts de toutes les nations, développées ou en développement, à promouvoir la coopération internationale pour l'exploitation et l'utilisation des ressources et autres richesses de l'espace océanique au bénéfice de toute l'humanité.

175. Nous avons noté le sérieux avec lequel tous les Etats abordent le problème, mais nous voudrions cependant exprimer nos regrets de constater que des attitudes surannées favorables au droit maritime traditionnel orienté vers le chaos continuent d'inspirer la politique de certains Etats, au mépris total des intérêts de la vaste majorité des pays et des peuples et en dépit des dangers que ces attitudes font courir à la paix internationale.

176. A ce propos, il ne suffit pas de répéter, sous le couvert de négociations, des déclarations selon lesquelles il faut faire preuve d'un esprit de réciprocité, comme si toutes les parties avaient quelque chose à donner alors que, en fait, ce ne sont que quelques nations privilégiées qui se trouvent profondément endettées à l'égard du reste du monde. Car la discussion à la Conférence du droit de la mer n'est pas entre des Etats également privilégiés. C'est une discussion qui se déroule en grande partie entre les nantis qui veulent continuer à l'être, d'une part, et les démunis, de l'autre. Si la paix repose sur la justice, comme elle le devrait, et si toutes les parties ont pour but de leurs travaux la justice, il ne peut qu'être reconnu que la plus grande responsabilité pour le succès de la Conférence repose entre les mains de ceux qui, à l'heure actuelle, jouissent d'une position privilégiée. C'est d'eux plutôt que des autres que dépend le succès de la Conférence. Ce sont eux qui ont le choix entre la justice et l'injustice en ce qui concerne la mer, et entre la paix et les conflits internationaux. Il s'agit d'une question de bonne foi et de courage politique. En l'absence de ces éléments, il sera inévitablement impossible de conclure une convention valable. Leur acceptation est donc une condition préalable du succès de la Conférence et de la conclusion d'une convention qui sera juste à l'égard de toute l'humanité.

177. Je ne veux pas terminer ma déclaration sans parler des événements tragiques qui se sont récemment produits à Chypre. Nous ne pensons pas qu'à ce stade il faille répartir les blâmes. Ma délégation s'associe, à coup sûr, à ceux qui ont lancé un appel pour que la triste et intolérable situation actuelle de Chypre prenne fin. Le bon sens exige que l'humanité et la compassion prévalent et que les parties responsables des souffrances du peuple chypriote se penchent immédiatement non seulement sur le problème brûlant des réfugiés, mais sur la question plus difficile qui consiste à trouver une solution permanente au problème de Chypre. La délégation tanzanienne estime que toute solution de ce problème doit prévoir le retrait immédiat de toutes les troupes étrangères et le rétablissement de la pleine indépendance de ce pays. Nous pensons qu'en tant que nation indépendante et souveraine, Chypre sera en mesure de trouver la solution à ses propres problèmes, dans une liberté complète.

178. Le problème du colonialisme et du racisme en Afrique australe, celui du peuple dépossédé de Palestine, celui également des peuples divisés de la Corée et du Viet Nam sont autant de défis qui peuvent aisément dépasser leurs limites géographiques et plonger l'humanité dans un flot de haine, aux proportions inimaginables. Ainsi, si nous restons muets ou si nous évitons de réparer les injustices dont souffrent des millions de personnes dans ces régions, d'inévitables effusions de sang et des souffrances terribles viendront ronger la trame même de notre civilisation. Si nous ne trouvons pas des solutions justes et équitables à la grave situation économique à laquelle le monde doit faire face, nous serons responsables d'un désordre économique qui sera un fléau non seulement pour notre génération mais pour les générations futures. Notre grande responsabilité, notre responsabilité grave est de veiller à la réalisation du progrès humain fondé sur la justice.

179. M. LUKE (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Je sais que l'heure est tardive, cependant, mon premier et agréable devoir est de vous transmettre à tous les salutations et les vœux personnels de M. Siaka Stevens, président de la République de la Sierra Leone. Quant à vous, Monsieur le Président, distingué collègue et cher ami, de vous voir guider nos délibérations du haut de cette tribune assure que la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale achèvera ses travaux avec célérité et en toute satisfaction. Votre élection à l'unanimité non seulement témoigne de vos capacités, mais rend également hommage au rôle que l'Algérie joue dans les affaires mondiales contemporaines.

180. Nous voulons aussi remercier très sincèrement votre distingué prédécesseur, M. Benites, de l'Equateur, pour la façon dont il a présidé la vingt-huitième session ordinaire et la sixième session extraordinaire de notre assemblée.

181. Nous ne manquerons pas non plus de féliciter le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. L'année passée, comme au cours des années précédentes, il a œuvré de façon infatigable dans sa quête pour la paix, notamment au Moyen-Orient, à Chypre et en Indochine. Ses voyages l'ont entraîné dans diverses régions, pour s'y acquitter de ses multiples devoirs; il s'est rendu notamment dans des régions frappées par la sécheresse, dans de nombreux pays en Afrique et dans le monde entier. Nous nous rappellerons longtemps la visite qu'il a rendue à notre pays au début de cette année. La Sierra Leone lui souhaite, ainsi qu'à ses collègues, un succès toujours croissant.

182. Trois nouveaux Membres viennent d'entrer dans notre organisation mondiale : la République populaire du Bangladesh, la Grenade et la République de Guinée-Bissau. L'histoire des luttes, des souffrances et des tribulations qui ont précédé l'accession de ces nations à l'indépendance témoigne suffisamment qu'elles contribueront de façon positive à la réalisation des grands idéaux des Nations Unies. La Sierra Leone est fière d'avoir contribué, avec ses modestes moyens, à l'accession de la Guinée-Bissau à la place qui lui revient de droit dans la communauté des nations. A tous les nouveaux Membres, nous souhaitons une très cordiale bienvenue. Nous nous apprêtons également à accueillir l'année prochaine, comme nouveau Membre, le Mozambique.

183. La victoire a couronné les luttes dynamiques des combattants de la liberté de la Guinée-Bissau, du Mozambique, de l'Angola et des îles du Cap-Vert. La Guinée-Bissau est maintenant un Etat indépendant, reconnu par la communauté internationale tout entière comme un Membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies. Un accord pour l'octroi de l'indépendance au Mozambique a été obtenu. Nous pouvons maintenant envisager des conversations sur l'indépendance de l'Angola. Le Portugal, lui-même, s'est libéré de 50 ans de dictature fasciste, rendant du même coup possible la libération totale de tous les anciens territoires coloniaux sous domination portugaise.

184. Bien que nous nous félicitions de toutes ces tendances positives et que nous appuyions les éléments progressistes du Portugal — qui sont les seuls responsables du chaleureux accueil accordé à la

déclaration du Portugal en cette assemblée, cette année, et des espoirs de coopération véritable entre les anciens antagonistes — nous ne pouvons pas ignorer qu'il existe dans ce pays d'importants éléments racistes qui cherchent encore à poursuivre le plus longtemps possible, une politique colonialiste, réactionnaire et périmée, de pillage et d'exploitation, notamment en Angola. Nous lançons un appel à ces éléments et nous espérons qu'ils se rendront compte que, par cet entêtement, ils ne légueront à leurs enfants que des souffrances, de l'amertume, de la haine et même des pertes de vies, toutes choses qui sont parfaitement évitables à l'heure actuelle.

185. Les événements du Portugal, de la Guinée-Bissau, du Mozambique et de l'Angola indiquent clairement que la politique d'*apartheid* et d'oppression de la minorité que poursuit l'Afrique du Sud est vouée à l'échec. Cependant, ce régime minoritaire, raciste et fasciste, poursuit son odieuse politique et, pour la première fois, dans un geste insultant pour l'intégrité de notre organisation et l'intelligence des représentants, a inclus des non-Blancs dans sa délégation. Personne, sauf M. Vorster et ses complices, ne se laissera tromper par un tel subterfuge. Ces dernières années, lorsque la délégation portugaise a recouru à un même truquage, cela n'a pas empêché l'Assemblée de reconnaître la nature également néfaste de la politique poursuivie par ce pays. Il est significatif de constater que c'est précisément lorsque la délégation sud-africaine est ainsi composée pour la première fois, que les Nations Unies ont enfin pris la bonne décision et rejeté les pouvoirs des prétendus représentants de l'Afrique du Sud, représentants qui, avec une cruauté sans limite, continuent de réprimer systématiquement toute opposition éclairée à leur politique de haine.

186. Etant donné l'historique de la situation, il est évident qu'aucune réaction positive et volontaire ne saurait venir de l'Afrique du Sud. Notre seul espoir est donc de répéter notre appel à l'intention du reste de l'humanité et de demander un redoublement d'efforts pour supprimer de la face du continent africain ces taches que sont l'*apartheid* et la discrimination raciale.

187. Les Etats qui jouissent de relations économiques et culturelles spéciales avec le régime sud-africain ont, par là-même, une responsabilité qu'ils n'ont pas encore assumée clairement. Nous leur lançons un appel en faveur d'un boycottage total de l'Afrique du Sud, car nous sommes convaincus que, dans un monde où toutes les nations sont devenues de plus en plus interdépendantes, un isolement culturel, économique et politique ne manquera pas de faire une impression correctrice sur le plus intransigeant des régimes.

188. Le Gouvernement de la Sierra Leone s'engage, pour sa part, à appuyer pleinement l'action de l'Organisation de l'unité africaine, celle des mouvements de libération en Afrique du Sud, celle des organisations gouvernementales et non gouvernementales, l'ensemble du programme de travaux du Comité spécial de l'*apartheid*, notamment le programme d'intensification et de coordination de l'action des Nations Unies contre l'*apartheid*, établi par la résolution 3151 D (XVIII), dont mon gouvernement a été

un des auteurs, à la vingt-huitième session, conjointement avec 42 autres gouvernements.

189. Il est regrettable que Ian Smith et son régime raciste illégal ne veuillent pas entendre raison. Nous leur demandons instamment de suivre l'exemple du Portugal et d'arrêter la course à l'abîme avant qu'il ne soit trop tard. Il n'y a pas de honte à renoncer à des politiques périmées. "Seuls Dieu et les imbéciles ne changent pas". Il est incontestable que le peuple zimbabwé sera libéré, mais à quel prix, à quelles conditions ?

190. Nous conjurons Ian Smith et son oligarchie raciste de relâcher et d'entamer des discussions immédiates avec les véritables dirigeants africains, comme MM. Nkomo et Sithole, afin de négocier avec le Gouvernement britannique un accord acceptable d'octroi d'indépendance.

191. Ce n'est pas en renforçant les lois et les pratiques racistes que l'on améliorera la situation. Ce n'est pas non plus en procédant à des emprisonnements massifs, à la création de "zones protégées", à la fermeture des écoles ou à l'imposition de laissez-passer. Cela ne fera qu'aggraver les choses et rendre plus difficile la solution du problème.

192. Le Gouvernement britannique n'a pu assumer ses responsabilités envers la Rhodésie du Sud — l'un des échecs les plus notoires de l'histoire du Royaume-Uni — et bien des amis africains de la Grande-Bretagne en sont profondément embarrassés et peinés à la fois. Le Gouvernement britannique ayant ainsi failli à ses obligations, ce n'est que par l'action résolue de tous les membres de la communauté internationale, à titre individuel et collectif, que nous pouvons espérer des résultats concrets autrement que par un conflit sanglant. Malheureusement, les sanctions décrétées par l'Organisation sont imposées partiellement ou à contre-cœur par ceux-là même qui pourraient affecter le plus l'économie rhodésienne.

193. A notre avis, à moins d'un changement d'attitude en ce sens, la seule autre possibilité, c'est-à-dire le recours à la force des armes avec toutes les horreurs et les pertes en vies humaines qu'il implique, serait le fait de tous ceux d'entre nous qui n'auront pas voulu appliquer strictement les sanctions décrétées par les Nations Unies.

194. Nous recommandons instamment non seulement de respecter fidèlement les sanctions arrêtées par l'Organisation, mais de s'employer à en élargir la portée et la vigueur, pour y inclure, notamment, le tourisme, les communications, les sports et toutes autres activités économiques, politiques, sociales et culturelles; en effet, de même que dans le cas de l'Afrique du Sud, nous pensons que les effets de l'isolement militaire, économique, diplomatique et culturel ne peuvent être que salutaires.

195. La situation en Namibie est tout aussi inquiétante, sinon davantage. Là, nous voyons une bande de *desperados* d'un territoire voisin, qui ne représentent rien, qui n'ont pas le droit de gouverner même dans leur propre pays, occuper illégalement et terroriser cette terre voisine dont l'administration est la responsabilité des Nations Unies. Pour nous, la question de la Namibie est le test par excellence de l'ef-

ficacité de l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, aucun Etat Membre ne peut y rester indifférent sans trahir les principes qui donnent son sens à l'Organisation. C'est une obligation sacrée, pour chacun des Membres des Nations Unies, de coopérer pleinement à la recherche d'une solution équitable de ce problème.

196. La Sierra Leone croit en la non-ingérence dans les affaires internes des autres, car elle sait parfaitement quelles conséquences dangereuses peut avoir tout autre politique. Les événements tragiques de Chypre, qui ont causé des souffrances indicibles, des pertes en vies humaines et des dégâts matériels, étaient justement le résultat d'une telle ingérence. Aussi non seulement réprouvons-nous le coup d'Etat dont le but, dit-on, était de renverser le gouvernement élu de Chypre, mais nous continuons de reconnaître le gouvernement légitime de l'île et son chef éminent, l'archevêque Makarios, que nous allons entendre cet après-midi. Nous espérons que les pourparlers qui auront lieu entre les communautés grecque et turque de Chypre permettront de résoudre les multiples problèmes auxquels se heurte l'île et que sont venus aggraver encore dernièrement des actes arbitraires; nous escomptons aussi qu'elles permettront de jeter les bases d'une paix durable.

197. Le Moyen-Orient est toujours un point névralgique. La récente impulsion pacifique semble avoir perdu de sa force. Le principe qui nous guide, en l'occurrence, est que l'acquisition de tout territoire par la force est inadmissible. Nous croyons en outre que, pour assurer une paix durable, il faut absolument mettre en œuvre les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, faire droit aux revendications légitimes des Palestiniens et reconnaître le droit à l'existence de l'Etat d'Israël.

198. A notre avis, la pseudo paix tenue qui règne au Viet Nam sera durement mise à l'épreuve au cours de l'année qui va suivre. Nous continuons de penser que le peuple coréen devrait pouvoir œuvrer de façon concertée à la réunification de la Corée.

199. En ce qui concerne le Cambodge, la Sierra Leone accorde son appui au prince Sihanouk, reconnaît son gouvernement en exil comme le gouvernement légitime du Cambodge; nous espérons que le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge verra bientôt rétablir ses droits légitimes aux Nations Unies, droits usurpés après le coup d'Etat organisé en mars 1970 par des troupes étrangères.

200. L'an dernier, à cette tribune, j'ai énoncé notre conception de l'une des obligations qui incombent à chacun des Etats Membres, à savoir œuvrer à l'instauration d'une communauté de nations véritablement harmonieuse. J'avais dit qu'il était grand temps de cesser de parler sans arrêt du fossé qui sépare les nantis et les démunis, et de faire quelque chose pour le combler. Eliminer cette disparité était à notre avis non seulement une tâche digne de retenir l'attention des multiples talents disponibles en cette organisation, mais devait constituer l'un des programmes d'action prioritaires des Nations Unies. Nous avons proposé et obtenu l'inscription à l'ordre du jour d'une question importante et urgente, le point 47, intitulé "Réduction de l'écart croissant entre les pays développés et les pays en voie de développement".

201. A cet effet, les pays producteurs de pétrole ont pris des mesures concrètes en ce sens, et si l'expression — coopération économique plutôt qu'affrontement — existait déjà alors, du moins a-t-elle repris force et vigueur. Depuis lors, l'initiative du président Boumediène, qui a eu pour résultat la convocation de la sixième session extraordinaire, a permis à tous de convenir qu'il fallait instaurer un nouvel ordre économique international.

202. Pour éliminer les disparités économiques et instaurer cet ordre nouveau, il faudra plus que la charité ou la philanthropie. Autrement, il suffirait de jeter un peu de nourriture aux multitudes affamées. Comment la paix pourrait-elle être assurée tant qu'une oligarchie continuera d'exploiter les multitudes et de consommer et de gaspiller les ressources dont ces multitudes ont besoin, non seulement pour avoir un niveau de vie décent, mais simplement pour subsister? C'est la dignité humaine qui est en jeu, il faut que nous le comprenions. Le bien-être général commande notre sécurité à tous. Toutefois, si nous ne faisons pas tous l'effort nécessaire, que ce soit peu ou beaucoup, pour réduire l'écart existant, nous ne pourrons pas créer l'ordre économique nouveau qui s'impose et nous compromettrons l'avenir de l'humanité.

203. N'oublions surtout pas que les guerres d'aujourd'hui, même localisées, ont une importance globale, et que les affrontements économiques ont de profondes répercussions internationales. Nous vivons dans un monde organiquement cohérent et qui va se rétrécissant. Aucune destinée n'y est isolée. Un monde où seul l'affrontement économique peut éviter la famine n'est pas un monde sain. Quand le désespoir engendre le terrorisme, qui peut se croire en sécurité?

204. Et pourtant, le sentiment de l'urgence nous fait défaut. Les paroles du président Ford ne devraient pas nous surprendre lorsqu'il dit "Aujourd'hui, l'économie mondiale connaît des épreuves sans précédent" [2234<sup>e</sup> séance, par. 22]. Il en sera ainsi tant que nous n'attaquerons pas ces problèmes de front.

205. Pour toutes ces raisons, la Sierra Leone appuie le programme d'action arrêté à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, souscrit aux principes de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, contribue aux efforts de la communauté internationale pour augmenter la production alimentaire, négocier, créer et maintenir un système international de réserves alimentaires; elle envisage avec satisfaction la prochaine Conférence mondiale de l'alimentation qui se tiendra à Rome, car c'est un pas important dans la bonne voie.

206. Nous sommes en faveur de groupements sur le plan régional, continental ou international établis en vue d'améliorer les conditions socio-économiques des pays en développement et nous nous associons à tout effort sérieux visant à aider ces pays à compter sur leurs propres ressources économiques.

207. Nous sommes très soucieux d'éviter toute évolution importante du tiers monde qui ne pourrait être atteinte que par l'affrontement. C'est pourquoi, au début d'une ère où les ressources de la mer doivent jouer un rôle de plus en plus important dans l'alimentation de la population mondiale et la fourniture des

richesses minérales et géologiques nécessaires, nous suivons avec le plus vif intérêt les délibérations des Conférences sur le droit de la mer, dont la dernière s'est tenue récemment à Caracas. Nous souhaitons qu'un accord susceptible de devenir une stratégie globale préserve les vastes ressources de la mer pour l'utilisation équitable de toute l'humanité.

208. Si je me suis étendu quelque peu sur les aspects économiques des problèmes de la communauté internationale en général, mais plus particulièrement des pays en développement, c'est parce que j'estime qu'il serait tragique, pour le monde, que nous ne parvenions pas à éviter, sur le plan économique, les erreurs fatales et coûteuses que nos prédécesseurs et nous-mêmes avons commises sur la scène politique. Nous pourrions faire en sorte que les ressources mondiales soient à la disposition de toute l'humanité grâce à la coopération, si nous sommes vraiment prêts à le faire aujourd'hui. Sinon, demain — non pas même le jour suivant — nous ne pourrions y parvenir que par la route beaucoup plus épineuse du gaspillage, de l'affrontement, du terrorisme et du chaos.

209. La question du désarmement est en rapport direct avec le bien-être économique et social de chaque individu. Nous nous félicitons de la détente qui se manifeste et nous reconnaissons qu'il y a des signes d'accommodement mutuel, non seulement entre les superpuissances, mais dans la communauté internationale en général. Cependant, il est absolument intolérable que le monde dépense des centaines de milliards de dollars, chaque année, dans la course aux armements. Un nombre toujours plus grand de pays — mais particulièrement les deux superpuissances — accumulent des stocks d'armes qui pourraient détruire l'humanité. Imaginez les transformations qui pourraient être accomplies par l'utilisation d'une simple fraction des sommes ainsi dépensées, pour le développement de l'agriculture, l'amélioration du milieu, l'accroissement des denrées alimentaires et la lutte contre les maladies.

210. Nous devons avoir la vision de notre destin dans un monde où les fruits de la terre seraient à la disposition de chaque individu. L'instrument propre à faire de cette vision une réalité aussi rapidement que possible, c'est une Organisation des Nations Unies réformée.

211. Je renouvelle la foi de la Sierra Leone en l'Organisation des Nations Unies. La contribution de celle-ci à la paix et à la sécurité du monde, dans le passé, a été inestimable. Son rôle futur sera de forger une véritable communauté des nations en harmonisant les intérêts de tous, en utilisant les ressources limitées du monde pour le bien de tous et en réglant les différends par des moyens pacifiques. Ce rôle est unique.

212. Au nom de mon pays, je fais appel à la forme la plus importante de coopération englobant le monde entier, à savoir l'Organisation des Nations Unies. La Sierra Leone s'engage à nouveau à faire tout ce qui

est en son pouvoir pour aider cette organisation à atteindre son potentiel. Nous sommes convaincus que, lorsqu'une nation jouit, arbitrairement ou non, du droit de veto, elle va à l'encontre des aspirations, et souvent de la sagesse collective du reste de la communauté internationale, ce qui est inacceptable. Nous estimons que le moment est venu de revoir toute la question des membres permanents du Conseil de sécurité.

213. Dans cette enceinte et en dehors d'elle, avec tous les pays épris de paix, nous continuerons de consacrer nos efforts à l'amélioration du sort de l'humanité — particulièrement des sous-alimentés, des sous-privilegiés et des opprimés — et nous rechercherons avec ces pays la solution de nos nombreux problèmes, toujours confiants que nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant. Pour faire de notre vision une réalité, le Gouvernement de la Sierra Leone estime qu'il faut changer la nature même de notre organisation. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une organisation qui, au lieu d'être une plate-forme de slogans de propagande, devienne rapidement et régulièrement l'embryon d'un parlement mondial jouissant des pouvoirs juridiques et matériels nécessaires. A cette fin, nous déclarons à nouveau que nous sommes prêts à abandonner autant ou aussi peu de notre souveraineté nationale, si chère qu'elle nous soit, à un tel organisme mondial dans la mesure où cela serait nécessaire pour en faire une réalité et lui donner un sens.

214. Telles sont les opinions de mon gouvernement que j'ai eu l'honneur d'exposer. Nous déclarons à nouveau que l'une des bases de la politique étrangère de la Sierra Leone a toujours été d'appuyer l'Organisation. Nous continuerons de le faire, conformément aux principes que je viens d'exposer.

215. Le PRÉSIDENT : Je tiens à dire au Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone que nous compatissons aux circonstances douloureuses qui l'obligent à quitter New York précipitamment. Nous le prions d'être, auprès du peuple de la Sierra Leone et de son gouvernement, l'interprète de nos sentiments de profonde sympathie.

*La séance est levée à 14 h 40.*

#### NOTES

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1974*, document S/11465.

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingthuitième session, Supplément n° 30*, p. 25.

<sup>3</sup> Adoptée en tant que résolution 3093 (XXVIII).

<sup>4</sup> Voir A/9330.

<sup>5</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971*, document S/10405.